

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général du débat national
sur la transition énergétique

Secrétariat général

Circulaire du 30 janvier 2013 sur l'organisation du débat national de la transition énergétique

NOR : DEVK1302696C

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Résumé : à la conférence environnementale du 14 septembre 2012, le Président de la République a lancé le débat national sur la transition énergétique. Les questions d'efficacité et de sobriété énergétique, de mix énergétique, de développement des énergies renouvelables et du financement de la transition seront abordées durant ce débat. Une organisation nationale et a été mise en place avec un Conseil national du débat, un comité de pilotage et un secrétariat général. Une organisation spécifique pour le débat dans les territoires a été retenue avec un comité de liaison du débat décentralisé et des initiatives en région : journées de l'énergie les 29, 30 et 31 mars 2013, conférence de citoyens le 25 mai 2013, synthèse des débats dans les territoires. Une conférence régionale du débat sur la transition énergétique doit être organisée avec la participation des services de l'État (DREAL et directions régionales de l'ADEME). Une labellisation des initiatives dans les territoires va être confiée aux conseils régionaux. Certains événements dans les territoires pourront avoir une dimension nationale. Un guide méthodologique du débat territorial a été élaboré et un site Internet sera ouvert le 31 janvier 2013.

Catégorie : directive adressée par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Domaine : écologie, développement durable et de l'énergie.

Mots clés liste fermée : Énergie Environnement.

Mots clés libres : transition énergétique – énergie – développement durable – consultation citoyenne – débat public.

Annexes :

- Annexe I. – Feuille de route pour la transition écologique.
- Annexe II. – Composition du Conseil national du débat sur la transition énergétique.
- Annexe III. – Composition du comité de pilotage COPIL.
- Annexe IV. – Charte du débat national.
- Annexe V. – Secrétariat général du débat sur la transition énergétique.
- Annexe VI. – Composition du comité de liaison du débat décentralisé.
- Annexe VII. – Guide méthodologique du débat territorial sur la transition énergétique.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie aux préfets de région, hauts-commissaires en Polynésie, Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, aux préfets de Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, au préfet délégué à Saint-Martin et Saint-Barthélemy (pour exécution).

Comme vous le savez, un débat national sur la transition énergétique a été initié depuis quelques semaines. À l'ouverture de la conférence environnementale du 14 septembre 2012, le Président de la République a fixé le cap pour notre pays, notamment pour engager la France dans la transition éner-

gétique ; le débat national sur la transition énergétique est la traduction de la feuille de route adoptée lors de la conférence environnementale (annexe I. – Feuille de route pour la transition écologique).

1. Les enjeux du débat

Notre pays fait face à des défis climatiques et énergétiques sans précédent. La lutte contre le réchauffement climatique est non seulement une cause planétaire, européenne, nationale, mais peut aussi être le levier d'un nouveau modèle de croissance à la fois intelligent, durable et solidaire. La France doit aujourd'hui s'engager résolument dans la transition énergétique.

La stratégie de la transition est fondée sur deux principes : l'efficacité et la sobriété énergétiques, d'une part, et la priorité donnée aux énergies renouvelables, d'autre part. Le Président de la République a rappelé les engagements internationaux et européens de la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il a également fixé l'objectif de l'évolution de la part du nucléaire dans la production d'électricité de notre pays de 75 % à 50 % en 2025.

Il s'agit maintenant de définir la façon la plus pertinente économiquement, écologiquement, et la plus juste socialement d'engager cette transition énergétique, en premier lieu pour atteindre l'objectif retenu pour 2025.

C'est pourquoi le Président de la République a voulu qu'un grand débat national sur la transition énergétique soit engagé dans la perspective du projet de loi de programmation qui devrait être présentée à l'automne 2013. Dans ce processus ouvert et citoyen, les débats décentralisés constituent une dimension importante dans la mobilisation sur les enjeux de la transition énergétique des territoires de métropole et des outre-mer.

Le débat national sur la transition énergétique est organisé autour de quatre grandes questions :
Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?

Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quel type de scénarios possibles à l'horizon 2030 et 2050 dans le respect des engagements climatiques de la France ?

Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

Quels coûts, quels bénéfices et quel financement de la transition énergétique ?

2. L'organisation nationale du débat

Au niveau national, un Conseil national du débat a été mis en place et il s'est réuni pour la première fois le 29 novembre 2012. Il est constitué de sept collèges de représentants des syndicats de salariés, des employeurs, des organisations non gouvernementales environnementales, des associations de consommateurs, familiales, de lutte contre la pauvreté, des chambres consulaires, des associations d'élus locaux, des parlementaires et des représentants de l'État (annexe II. – Composition du conseil national).

Un comité de pilotage a été mis en place avec des membres désignés par le Gouvernement (annexe III. – Composition du comité de pilotage), qui est garant du respect des règles du débat (annexe IV. – Charte du débat national sur la transition énergétique).

Sous l'égide du comité de pilotage, un secrétariat général du débat, dirigé par Thierry Wahl, assure la fonction de chef de projet (annexe V. – Coordonnées du secrétariat général du débat national).

Le secrétariat général coordonne les instances *ad hoc* mises en place pour organiser le débat : un groupe d'experts, un comité citoyen, un groupe de contact des entreprises de l'énergie et un comité de liaison du débat décentralisé.

Le comité de liaison du débat décentralisé est composé des représentants des associations nationales d'élus (AMF, ADF, ARF...) et d'associations spécialisées. Il a pour mission de suivre les débats dans les territoires et de veiller au format des synthèses de ces échanges afin d'en faciliter l'agrégat au niveau national (annexe VI. – Composition du comité). Le comité s'est installé le 16 janvier.

3. Le débat national territorialisé et décentralisé

Dans l'organisation du débat décentralisé, il a été convenu avec les associations d'élus au niveau national que la région constitue l'échelon de suivi et de synthèse des débats dans les territoires. C'est pourquoi j'ai proposé aux associations d'élus au niveau national une gouvernance territoriale, sous la forme d'une conférence régionale du débat sur la transition énergétique. Il reviendra à cette instance de définir son mode de fonctionnement. Par ailleurs, il serait utile de proposer une réunion grand public inaugurale sur un ou plusieurs thèmes du débat national. Le cas échéant, une deuxième réunion pourrait clôturer la période du débat territorial.

Je vous demande en particulier de veiller à l'équilibre, dans cette gouvernance, entre tous les échelons territoriaux et aux dynamiques territoriales spécifiques en matière de préparation de la transition énergétique au regard des nombreuses démarches engagées, notamment dans l'élabo-

ration des plans climat-énergie territoriaux (PCET). Afin de garantir un respect des principes de la charte, je vous suggère de nommer un tiers garant des débats en vous rapprochant du secrétariat général du débat et en concertation avec les exécutifs territoriaux.

Je vous demande, si ce n'est déjà fait, de prendre contact dans les meilleurs délais avec les exécutifs des collectivités territoriales afin de préparer cette conférence régionale du débat sur la transition énergétique, en s'appuyant sur les travaux engagés dans le cadre de l'élaboration des schémas territoriaux (SRCAE, PCET et tout autre document comme les PRSE 2) et les orientations définies par le Gouvernement pour ce débat national.

Sous votre égide, les DREAL et les directeurs régionaux concernés de l'ADEME devront apporter un appui à l'ensemble des travaux et initiatives des territoires.

À cet égard, je ne verrais que des avantages à ce que, si vous en avez convenance, vous établissiez des contributions au débat portant, le cas échéant, sur l'état des lieux en matière énergétique sur votre territoire, sur les enjeux de la transition énergétique et sur tout élément, prospectif notamment, qui pourrait utilement éclairer le débat.

Dans le calendrier arrêté, les débats dans les territoires se dérouleront de février à fin mai ; ces débats seront suivis de l'établissement d'une synthèse régionale versée au débat national. Cette synthèse est validée par chaque conférence régionale et rend compte du débat régional et de l'ensemble des débats organisés par les collectivités et de tous les acteurs dans les territoires. Elle est transmise par le secrétariat général du débat national au Conseil national du débat sur la transition énergétique. Elle est également transmise au comité de liaison du débat décentralisé, chargé de superviser un bilan et une synthèse des débats territorialisés.

Les DREAL et les directions régionales de l'ADEME devront participer à ce travail essentiel de mise en forme de l'ensemble des contributions des acteurs de terrain dans le respect de la charte du débat national sur la transition énergétique.

Les entreprises de l'énergie et les collectivités ouvriront les portes de leurs installations au grand public, lors des Journées de l'énergie le vendredi 29, samedi 30 et dimanche 31 mars 2013.

Dans 26 régions, le même jour, le 25 mai 2013, des panels d'une centaine de citoyens par région seront réunis pour débattre à l'occasion d'une journée citoyenne qui sera organisée sur un protocole unique « World Wide Views » utilisé lors de la conférence d'Hyderabad des Nations unies sur la biodiversité.

Un guide méthodologique du débat territorial sur la transition énergétique a été élaboré par le secrétariat général du débat national, vous pourrez vous en servir utilement dans vos contacts avec les partenaires (annexe VII. – Guide méthodologique).

Une charte de labellisation des initiatives territoriales est prévue, afin de valoriser les initiatives des acteurs organisées en région. La délégation de labellisation devrait être confiée aux conseils régionaux.

Un site Internet du débat national sera ouvert le 31 janvier. Je vous invite à le consulter, pour avoir en temps réel la programmation des initiatives au niveau national et territorial. Par ailleurs, sur ce site, le secrétariat général du débat mettra en ligne tous les outils de communication et documents utiles au débat, en particulier le dossier du débat, socle de connaissance produit et validé par le groupe des experts.

Je ne verrais que des avantages à ce que vous me proposiez, en accord avec les acteurs locaux, des événements régionaux qui pourraient avoir une dimension nationale et que nous pourrions promouvoir dans le cadre du débat national.

Je vous demande de faire part, sans délai, au secrétariat général du débat de toute difficulté que vous rencontreriez pendant le déroulement du débat.

Afin de pouvoir assurer un suivi des débats décentralisés, je vous demande de désigner dans vos services un correspondant qui sera l'interlocuteur du secrétariat général du débat national durant toute la période.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 30 janvier 2013.

*La ministre de l'écologie,
du développement durable
et de l'énergie,*
DELPHINE BATHO

ANNEXE I



FEUILLE DE ROUTE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Septembre 2012

La conférence environnementale pour la transition écologique s'est tenue les 14 et 15 septembre 2012 au palais d'Iéna.

Ouverte par le Président de la République, clôturée par le Premier ministre, elle a réuni quatorze ministres, des représentants des organisations non gouvernementales environnementales, des organisations syndicales, des organisations d'employeurs, des collectivités territoriales et des parlementaires.

Cette conférence traduit l'importance qu'accordent le Président de la République et le Gouvernement aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources et du recul de la biodiversité mondiale, avec la volonté d'engager la transition vers un nouveau modèle de développement durable.

Le Président de la République, dans son discours d'ouverture, a fixé le cap pour notre pays : faire de la France la nation de l'excellence environnementale. Il a indiqué clairement la voie à suivre pour engager la France dans la transition énergétique, fondée sur la sobriété et l'efficacité, ainsi que sur le développement des énergies renouvelables, et plus globalement dans la transition écologique.

En les inscrivant dans les cadres internationaux et européens dans lesquels ces questions se posent pour partie, il s'agit de faire de ces défis un puissant levier pour une croissance économique écologique. Cette mutation est porteuse du développement de nouveaux gisements d'emplois, d'une amélioration du pouvoir d'achat et d'un avantage compétitif pour les entreprises.

Cette conférence environnementale traduit le changement de méthode voulue par le Gouvernement : mener une concertation, en amont, sur son programme de travail, en dégagant des priorités, et en définissant des méthodes de discussion et d'élaboration des réformes à mettre en œuvre.

Cette nouvelle façon de faire vivre la démocratie environnementale s'inscrira dans la durée. La conférence environnementale pour la transition écologique sera en effet annuelle. Chaque rendez-vous permettra de faire le point sur l'avancement des dossiers identifiés l'année précédente et de définir un nouveau programme de travail pour l'année suivante.

La conférence environnementale pour la transition écologique n'avait donc pas pour but d'aboutir à des mesures immédiates mais bien de permettre de construire, après débats et échanges, un programme dans la durée, dont cette feuille de route est la traduction.

Pour élaborer cette feuille de route, cinq tables rondes, chacune animée par plusieurs ministres, assistés d'un facilitateur, ont débattu pendant deux demi-journées :

Table ronde n° 1, animée par Delphine Batho et Arnaud Montebourg : « Préparer le débat national sur la transition énergétique ». Facilitatrice : Laurence Tubiana.

Table ronde n° 2, animée par Cécile Duflot, Stéphane Le Foll et Victorin Lurel : « Faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité ». Facilitateur : Gilles Bœuf.

Table ronde n° 3, animée par Marisol Touraine, Geneviève Fioraso et Guillaume Garot : « Prévenir les risques sanitaires environnementaux ». Facilitatrice : Agnès Buzyn.

Table ronde n° 4, animée par Jérôme Cahuzac, Pascal Canfin et Fleur Pellerin : « Financement de la transition et fiscalité écologique ». Facilitateur : Thierry Wahl.

Table ronde n° 5, animée par Michel Sapin, Marylise Lebranchu et Frédéric Cuvillier : « Améliorer la gouvernance environnementale ». Facilitateur : Daniel Lebègue.

Cette feuille de route, qui va ainsi cadrer le travail du Gouvernement dans les semestres à venir, est le résultat des travaux des deux jours de débats et de confrontations de chacune des tables rondes et de l'ensemble des échanges qui les ont précédées. Elle est donc en partie consensuelle.

Toutefois, elle n'engage naturellement que le Gouvernement, à qui il appartient de faire des choix lorsque des opinions divergentes s'expriment. Chacune des organisations participantes conserve donc sa propre appréciation des priorités, des objectifs à atteindre et des méthodes proposées pour cela.

D'ici la prochaine conférence environnementale pour la transition écologique, les instances nationales qui font vivre la démocratie environnementale – sans préjudice par ailleurs de leur nécessaire évolution – seront régulièrement réunies afin de faire le point sur l'avancement de cette feuille de route.

Préparer le débat national sur la transition énergétique

Constats et objectifs

Notre pays fait face à des défis climatiques et énergétiques sans précédents. La lutte contre le réchauffement climatique est non seulement une cause planétaire, européenne, nationale, mais peut aussi être le levier d'un nouveau modèle de croissance à la fois intelligent, durable et solidaire. La France doit aujourd'hui s'engager résolument dans la transition énergétique.

La stratégie de la transition est fondée sur deux principes : l'efficacité et la sobriété énergétiques, d'une part, et la priorité donnée aux énergies renouvelables, d'autre part. Le Président de la République a fixé le cap d'évolution de la part du nucléaire dans la production d'électricité dans notre pays de 75 % à 50 % en 2025. Dans ce cadre, la centrale de Fessenheim sera fermée à la fin de l'année 2016, dans des conditions qui garantiront la sécurité des approvisionnements de cette région, la reconversion du site et la préservation de tous les emplois. La fracturation hydraulique, seule technologie aujourd'hui connue pour l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels, restera interdite en raison des risques lourds pour la santé et l'environnement.

Il s'agit maintenant de définir la façon la plus pertinente économiquement et écologiquement et la plus juste socialement d'engager cette transition énergétique, en premier lieu pour atteindre l'objectif retenu pour 2025.

Le Président de la République a voulu que s'ouvre pour cela, dès l'automne 2012, un grand débat national sur la transition énergétique, ouvert et citoyen, dont l'aboutissement sera un projet de loi de programmation à la fin du premier semestre 2013. Un vrai débat nécessite du temps. Il sera séquencé autour de grandes questions. Une organisation spécifique sera mise en place pour le conduire et en assurer l'objectivité.

Si ce débat permettra d'aborder des enjeux structurants pour la politique de la France des prochaines décennies, des questions urgentes concernant la politique énergétique de notre pays se posent.

Les énergies renouvelables et les nouvelles technologies de l'énergie offrent l'opportunité d'une nouvelle révolution industrielle et sociétale. Les outre-mer offrent notamment un champ d'investigation potentiellement très intéressant, sur le plan économique, pour développer une expertise fran-

çaise en matière d'énergies renouvelables en milieu tropical (géothermie, photovoltaïque avec stockage, éoliennes en milieux à risque naturel, énergie thermique des mers). Toutefois, des filières comme celles de l'éolien et du photovoltaïque sont aujourd'hui en difficulté, à la suite des modifications tarifaires et réglementaires répétées qui les ont profondément déstabilisées. Il est important qu'un signal fort et concret leur soit adressé sans attendre, ainsi qu'aux autres énergies renouvelables, quel que soit leur stade de développement.

La rénovation énergétique des bâtiments est aujourd'hui la première des politiques permettant conjointement d'améliorer le pouvoir d'achat, de développer l'économie et l'emploi et de s'engager dans la transition écologique de notre société. Les engagements présidentiels sont ambitieux : mettre aux meilleures normes énergétiques 1 million de logements neufs et anciens par an, à terme. Ceci nécessite de changer d'échelle non seulement en mobilisant de manière plus efficace l'ensemble des dispositifs existants, mais aussi en imaginant de nouveaux modèles de financement. La France s'attachera également à valoriser son expertise en matière de normes thermiques de construction en milieux chauds et à faire avancer ses projets de climatisation durable à partir de l'eau de mer (*sea water air conditioning*).

L'engagement de la transition énergétique et écologique, dans un contexte de crises, doit permettre d'organiser des filières industrielles, de transformer des territoires et de créer des emplois.

Chantiers prioritaires, méthode et calendrier

Méthode et calendrier du débat national

1. Le débat national sur la transition énergétique sera organisé autour de quatre grandes questions étroitement liées :

- comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques nécessaires doit constituer le point de départ ;
- quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quel type de scénarios possibles à horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ? ;
- quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ? ;
- quels coûts et quel financement de la transition énergétique ?

Ces questions seront traitées en prenant en compte les objectifs d'efficacité environnementale, d'efficacité économique, de politique industrielle, de justice sociale et les enjeux de santé. Une attention particulière sera portée aux enjeux sociaux et économiques des transitions industrielles et professionnelles, et des reconversions territoriales induites par la transition énergétique. Le débat devra tenir compte précisément du cadre juridique et institutionnel défini à l'échelle européenne et internationale.

2. Le débat sera structuré autour des instances de gouvernance suivantes :

Une commission nationale respectant l'équilibre des six collèges, dont des parlementaires, constituera le « parlement » du débat. Animée par un comité de pilotage, elle s'appuiera sur un comité d'experts scientifiques et un comité citoyen. Elle mènera un dialogue organisé et transparent avec l'ensemble des entreprises concernées par le débat, selon des modalités qui devront être précisées. La commission veillera à entretenir un dialogue avec le Parlement, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) et la Commission nationale du débat public (CNDP) pendant toute la durée du débat.

Le comité des experts scientifiques rassemblera des personnalités reconnues membres de la communauté scientifique nationale et internationale. Il sera notamment chargé de porter un avis scientifique sur les documents servant de base au débat, et permettra, par ses avis, un dialogue informé et argumenté.

Le comité citoyen émettra un avis à chaque étape sur l'organisation du débat mais sera aussi partie prenante de l'élaboration des recommandations tout au long du processus.

Les régions auront un rôle d'organisation du débat dans les territoires et de mise en lien avec les actions de transition déjà en cours sur le terrain.

3. Le débat national couvrira une période allant de novembre 2012 à mai 2013. Il se déroulera en trois étapes :

- une phase de pédagogie et d'information, de novembre à décembre 2012, aura pour but d'établir un socle commun d'information et de connaissance, sur la base de scénarios rigoureux, mais contrastés sur les trajectoires possibles. L'information du plus grand nombre nécessitera la participation des grands médias nationaux et régionaux tout au long du débat ;

- une phase de participation grand public sera engagée de janvier à avril 2013, au plus près possible des citoyens : séminaires, débats et auditions publics au niveau national et régional, forums citoyens... Pendant cette phase, les régions organiseront des conférences régionales de l'énergie, et assureront un cadre de cohérence à l'ensemble des initiatives territoriales au niveau infrarégional ;
- une phase de synthèse et d'élaboration de recommandations en mai 2013 débouchera sur un projet de loi de programmation en juin 2013.

Mesures dans le domaine du climat et de l'énergie

1. L'objectif de la France est de parvenir à un accord global sur le climat lors de la conférence des parties de 2015. La France est disponible pour accueillir cette conférence à Paris.
2. La France défendra un objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre de 40 % en 2030, puis de 60 % en 2040 dans les prochaines discussions au sein des instances européennes. Elle proposera d'introduire un mécanisme d'inclusion carbone pour les secteurs les plus exposés à la concurrence internationale.
3. Une personnalité sera désignée dans les prochaines semaines pour engager la concertation sur la reconversion du site de Fessenheim.
4. Dans l'état actuel des connaissances, personne ne peut affirmer que l'exploitation des gaz et huile de schiste par fracturation hydraulique, seule technique aujourd'hui connue, est exempte de risques lourds pour la santé et pour l'environnement. Les sept demandes de permis déposées auprès de l'État, et qui ont légitimement suscité l'inquiétude dans plusieurs régions de France, sont rejetées. S'agissant de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels, cette position sera celle du Gouvernement durant le quinquennat.
5. La France se fixe l'objectif de développer, dans les dix prochaines années, avec ses chercheurs et ses industriels, des véhicules consommant 2 litres d'essence aux 100 kilomètres. Un tel objectif s'inscrit dans les actions engagées dans le cadre du programme « investissements d'avenir consacré aux véhicules propres ».
6. Les modalités de représentation et de coordination des actions de l'ADEME au niveau régional seront rétablies.
7. Un plan de rénovation thermique ambitieux sera engagé pour rénover en priorité les logements les plus mal isolés. Il sera applicable début 2013. Le doublement du plafond du livret A et du livret développement durable apportera des ressources nouvelles à la rénovation dans le parc social en augmentant les éco-prêts spécifiques disponibles. Un guichet unique, autour des opérateurs existants, simplifiera les démarches pour les particuliers. Les dispositifs existants, crédit d'impôt développement durable (CIDD) et EcoPtz, seront concentrés sur les rénovations lourdes des logements les plus mal isolés. Dans le parc privé, les propriétaires modestes verront les aides qui leur sont destinées renforcées grâce aux revenus des enchères de quotas d'émission carbone. Une nouvelle donne ne sera possible que si un nouveau système de financement – impliquant l'intervention de tiers investisseurs – est mis en place pour décharger les propriétaires de l'avance des frais. Ce dispositif sera renforcé par la contribution des producteurs d'énergie, *via* le dispositif des certificats d'économie d'énergie. En outre, un appel à projets national sélectionnera les projets locaux en matière de rénovation thermique afin d'aider à leur financement et/ou leur déploiement.
8. La Banque publique d'investissement sera la banque de la transition énergétique, tournée vers les entreprises, dans les domaines de la rénovation thermique et de la maîtrise de la demande d'énergie, des énergies renouvelables et des écotecnologies, avec l'aide des fonds d'épargne et le recours aux prêts et aux « *project bonds* » de la Banque européenne d'investissement.
9. Le Gouvernement simplifiera les procédures administratives pour le développement des énergies renouvelables et des réseaux, tout en maintenant un haut niveau d'exigence environnementale.
10. Le Gouvernement affirme son soutien à la filière éolienne. Il s'engage sur la continuité, dans les mêmes conditions économiques, des contrats d'achat signés sous l'empire de l'arrêté tarifaire en vigueur. L'obligation d'appartenir à une zone de développement de l'éolien sera supprimée. D'ici à la fin 2012, un tarif d'achat adapté à l'éolien en outre-mer sera mis en place.
11. Un appel d'offres sera lancé d'ici à décembre 2012 pour la création de parcs éoliens au large du Tréport et de Noirmoutier.
12. La filière solaire sera pleinement soutenue, en privilégiant un haut niveau de normes pour garantir la qualité de l'offre française et européenne. Un appel d'offres sera lancé avant la fin 2012 pour favoriser de grandes installations ciblant des technologies innovantes et le développement économique local. Cet appel d'offres privilégiera les grandes toitures, pour éviter la consommation d'espaces agricoles. Les volumes cibles déclenchant l'ajustement tarifaire pour les installations de petite taille seront immédiatement revus significativement à la hausse, en

prenant en compte le retour d'expérience sur les projets effectivement réalisés depuis mars 2011. Les tarifs d'achat, pour les installations relevant de l'intégration simplifiée au bâti et, pour les bâtiments non résidentiels, de l'intégration au bâti, seront assortis d'une bonification d'au plus 10 %, en fonction de l'origine des composants des panneaux photovoltaïques. La baisse annuelle des tarifs d'achat sera plafonnée à 20 %.

13. Les filières des réseaux de chaleur, de la biomasse et de la géothermie, notamment en outre-mer, seront également soutenues, en prenant appui sur les initiatives locales et en évitant les conflits d'usages pour les bioénergies. La prolongation du fonds chaleur contribuera au développement de la chaleur renouvelable. Une mission conjointe MEDDE-MAAF-MRP de création d'un fonds bois-carbone et d'un « Comité national filière bois » est immédiatement lancée. Un plan national biogaz sera engagé.
14. L'ADEME lancera début 2013 une initiative pour la construction de démonstrateurs d'énergie hydrolienne de taille préindustrielle. Une étude sur le potentiel de la filière des énergies marines sera réalisée d'ici à fin 2012.

Faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité

Constats et objectifs

Face au recul inquiétant de la variété et de la diversité du monde vivant au plan mondial, la 10^e conférence des parties à la convention sur la diversité biologique a adopté en octobre 2010 une stratégie mondiale 2011-2020, qui constitue le cadre de nos engagements internationaux. La France possède, en matière de préservation de la biodiversité, une responsabilité particulière, tant en métropole qu'outre-mer, dont les territoires hébergent une biodiversité exceptionnelle et d'importance mondiale. Elle n'échappe cependant pas à la dégradation observée partout dans le monde. La stratégie nationale biodiversité (SNB) 2011-2020 fixe des orientations, mais des mesures concrètes doivent maintenant être mises en œuvre. À cette fin, le Président de la République s'est engagé sur l'adoption en 2013 d'une loi-cadre sur la biodiversité.

Il est indispensable qu'une prise de conscience citoyenne et nationale identique à celle réalisée pour le changement climatique intervienne à l'égard du recul de la biodiversité. Elle est à l'interface de plusieurs domaines : eau douce et milieux marins, agriculture, infrastructures, paysages, forêt... Une mobilisation générale et cohérente de l'ensemble des politiques concernées est nécessaire pour concourir de manière ambitieuse à la préservation et à la reconquête de la biodiversité.

La prise de conscience passe également par l'éducation à l'environnement et la diffusion des connaissances, afin que personne ne nuise à la biodiversité par ignorance. Il est donc essentiel de renforcer et de structurer les connaissances sur la biodiversité et les services qu'elle rend, et de les mettre à disposition à travers des outils accessibles à tous.

L'une des causes principales de la perte de biodiversité est l'artificialisation des sols. La mise en œuvre de la trame verte et bleue constitue une part de la réponse à ce constat, mais de nouvelles perspectives doivent être ouvertes pour aller vers l'arrêt de l'artificialisation des sols et de la consommation d'espaces agricoles et naturels. En outre, l'intégration de la biodiversité dans les politiques d'aménagement pêche encore par manque d'outils de mise en œuvre dans les documents d'urbanisme ou, plus généralement, dans les projets de territoires.

L'agriculture est, dans certains territoires, le moteur essentiel de production et de protection de la biodiversité. Dans d'autres territoires, l'intensification des pratiques et la simplification des systèmes d'exploitation ont porté atteinte à la biodiversité. Pour améliorer la situation actuelle, il convient d'agir à la fois sur le contenu des politiques de soutien européennes et les actions de niveau national. En particulier, la trajectoire qui avait été fixée par le précédent gouvernement en matière d'agriculture biologique ou de réduction de l'usage de pesticides est très loin d'être atteinte.

Les établissements publics qui concourent aux politiques de préservation de la biodiversité sont nombreux et, sauf exception, de petite taille ; ils sont en outre spécialisés sur un volet particulier des politiques. Ils ne sont pas toujours en mesure d'apporter aux acteurs publics et privés une contribution lisible et adaptée en matière de connaissance et d'expertise leur permettant de s'impliquer avec succès dans des démarches de préservation de la biodiversité.

Chantiers prioritaires, méthode et calendrier

Dans le cadre de la préparation de la loi-cadre « biodiversité »

1. Une Agence nationale de la biodiversité sera instituée. Ses missions, son articulation avec les collectivités locales, ses relations avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche feront l'objet d'une concertation dans le cadre de la préparation de la loi. Un préfigurateur sera nommé d'ici fin octobre.
2. Le Gouvernement mettra en place un régime d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages issus de leur utilisation en vue de la ratification du protocole de Nagoya. Le dispositif juridique d'accès aux ressources et de partage des avantages (APA) sera inscrit dans la loi.

3. L'Observatoire du foncier agricole sera étendu aux fonciers naturel et forestier, afin de suivre l'efficacité des mesures prises pour lutter contre l'artificialisation des sols.
4. La loi créera des protections localisées des ressources halieutiques.
5. En matière de gouvernance, un Comité national de la biodiversité sera créé, en vue de rassembler le grand nombre de comités de concertation intervenant dans ce domaine.
6. Afin de contribuer à la définition des nouveaux outils qui pourront être repris dans le cadre de la future loi biodiversité, des débats locaux seront organisés au niveau régional.
7. En raison des liens étroits entre aménagement du territoire et préservation de la biodiversité et afin d'assurer la bonne coordination et la bonne cohérence des lois « logement, urbanisme et ville » et « biodiversité », un groupe de concertation commun sera mis en place afin de définir les nouveaux outils et les nouvelles mesures à mettre en œuvre.

Autres engagements

Mesures immédiates

8. Les textes relatifs à la trame verte et bleue seront publiés d'ici fin 2012 et le premier programme d'actions de la stratégie de création d'aires protégées sera finalisé d'ici mi-2013. Des programmes d'actions prioritaires en matière de rétablissement des continuités écologiques, retenus à partir des schémas régionaux de cohérence écologique, seront mis en œuvre avec l'État.
9. Les portraits de la biodiversité communale seront mis à la disposition des collectivités locales sous forme de prototypes d'ici la fin de 2012, puis de produits complétés en 2013. La cartographie des habitats sur la France entière (terre et mer) sera réalisée d'ici 2017. La réalisation des atlas de la biodiversité communale sera poursuivie.
10. Un « plan abeilles » sera finalisé d'ici fin 2012 et un plan pollinisateurs sauvages d'ici fin 2013. Le Gouvernement s'engage à un développement systématique d'une politique en faveur des pollinisateurs sur l'ensemble de ses terrains délaissés.
11. Le parc marin de Picardie-Côte d'Opale sera créé et la procédure de classement en parc naturel régional du Marais poitevin sera poursuivie.

Programme de travail

12. La France renforcera son engagement au sein de l'Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) pour soutenir son évolution en une instance comparable au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). La participation des chercheurs français au sein de l'IPBES sera encouragée à travers la signature d'une convention avec la Fondation pour la recherche sur la biodiversité, et le développement de recherches systémiques sur la biodiversité par des programmes dédiés dans le cadre du programme de l'Agence nationale de la recherche 2014-2016.
13. Afin de mettre en valeur les atouts de la biodiversité ultramarine, des débats locaux seront organisés en relation avec les collectivités, dans le cadre de l'initiative française pour la conservation et la gestion de la biodiversité outre-mer, pour aboutir à des stratégies territoriales de la biodiversité. Les inventaires de la biodiversité outre-mer seront achevés d'ici 2017. Le réseau d'espaces protégés sera complété et l'accent sera mis sur la qualité de la gestion des espaces protégés créés et leur insertion dans la vie socio-économique des territoires. Le Gouvernement s'assurera que le dispositif d'accès et de partage des avantages (APA) élaboré est respectueux dans les outre-mer des savoir-faire traditionnels et bénéfiques aux populations locales.
14. Le Gouvernement s'engage à freiner au niveau national l'artificialisation nette des espaces agricoles et naturels. Le calendrier sera fixé dans le projet de loi sur le logement, l'urbanisme et la ville préparé par la ministre de l'égalité des territoires et du logement pour le début de l'année 2013. Cette loi sera aussi l'occasion de définir le cadre juridique d'une ville plus dense, moins consommatrice d'espaces et d'énergie.
15. Dans le cadre de la prochaine stratégie d'acquisition 2013-2030, le rythme d'acquisition du Conservatoire du littoral sera maintenu, pour poursuivre l'objectif du tiers sauvage et renforcer l'accès du public aux espaces protégés et au littoral, avec en particulier la création du sentier du littoral outre-mer.
16. Le Gouvernement défendra un verdissement ambitieux du premier pilier de la politique agricole commune, au service de la biodiversité et de l'environnement (préservation des prairies permanentes, présence d'infrastructures et de surfaces d'intérêt écologique, diversité des assolements), ainsi qu'une mise en œuvre ambitieuse des mesures du deuxième pilier de nature à encourager de nouveaux modèles de production.
17. Le plan « agriculture biologique » 2007-2012 est en cours d'évaluation par une mission d'inspection CGEDD-CGAAER-IGF, qui vient d'être lancée. Un nouveau plan en faveur du développement de l'agriculture biologique sera établi d'ici mi-2013, en lien avec les régions. Il

- apparaît d'ores et déjà que les objectifs fixés par le précédent Gouvernement ne sont pas du tout atteints. Le Gouvernement se fixe un nouvel objectif de doubler d'ici fin 2017, par rapport à fin 2012, le pourcentage de surface agricole utile en agriculture biologique.
18. Le Gouvernement demande à ses partenaires européens et internationaux une pause dans le développement des biocarburants de première génération. Le taux d'incorporation sera plafonné en France à 7 % (PCI), et les objectifs communautaires seront atteints avec des biocarburants de seconde génération.
 19. L'efficacité du plan Écophyto, dont la mise en œuvre n'a pas été correctement assurée par le précédent Gouvernement, sera évaluée d'ici fin 2012, dans le cadre du comité d'orientation et de suivi, et des mesures de renforcement seront intégrées immédiatement après. Le suivi des autorisations de mise sur le marché du plan Écophyto 2018 sera amélioré. Pour les produits phytosanitaires, la priorité de la politique de l'eau vers la qualité et la protection des bassins d'alimentation de captages sera affichée. Une réflexion sera menée d'ici fin 2013 sur les moyens réglementaires à mettre en œuvre pour une véritable protection des riverains vis-à-vis des dérives de traitements phytosanitaires. Pour l'alimentation, un cadre global et pluriannuel de partenariat avec les associations de consommateurs et les organisations environnementales sera fixé.
 20. Le Gouvernement entend maintenir le moratoire sur la mise en culture de semences OGM autorisées au niveau communautaire.
 21. Le Gouvernement reviendra au principe ferme d'interdiction d'épandage aérien de produits phytosanitaires. Un bilan des dérogations à l'interdiction d'épandage aérien sera établi d'ici la fin de l'année 2012. L'arrêté du 31 mars 2011 encadrant les conditions de dérogations sera révisé en conséquence et le Gouvernement définira les modalités de sortie de cette pratique.
 22. Dans le cadre d'une réflexion d'ensemble en faveur du paysage, le Gouvernement entend compléter et renforcer la réglementation sur l'affichage publicitaire pour une meilleure préservation du paysage et du cadre de vie.
 23. La sensibilisation et l'information sur la biodiversité sera développée, notamment dans les programmes scolaires, afin d'accélérer la nécessaire prise de conscience sur la gravité de son recul.
 24. D'ici mars 2013 sera réalisé le bilan de la politique de l'eau de 2006 à 2012 et des actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau. Un volet spécifique sur l'utilisation de l'eau en agriculture fera l'objet d'une mission distincte, dont le rendu est attendu à la fin de l'année 2012. Les moyens dévolus aux agences de l'eau seront portés de 12,4 milliards d'euros pour le 9^e programme (2007-2012) à 13,3 milliards d'euros pour le 10^e programme (2013-2018). Ces moyens renforcés seront dévolus en priorité à l'amélioration de l'état des masses d'eau, conformément aux objectifs fixés par la directive-cadre sur l'eau.

Prévenir les risques sanitaires environnementaux

Constats et objectifs

La prise en compte de l'impact sur la santé des risques environnementaux est reconnue comme une priorité par l'OMS depuis plusieurs années. La qualité de l'environnement est un des principaux déterminants de l'état de santé des populations. Par exemple, plusieurs études estiment qu'entre 5 et 10 % des cas de cancers seraient dus aux dégradations de l'environnement. Nos concitoyens, et en particulier les publics sensibles (enfants, femmes enceintes, etc.), ne sont pas exposés de manière équivalente. Les zones où il est observé une surexposition à des substances ou à des agents physiques sont à traiter prioritairement. Le gouvernement luttera contre les inégalités environnementales, qui se cumulent souvent avec les inégalités sociales.

De nouveaux risques dits « émergents » apparaissent. Ils sont sources d'incertitudes, voire de controverses, qui peuvent être liées aux difficultés à démontrer et à caractériser des effets sur la santé, ou à l'insuffisance de dispositifs susceptibles de repérer et mesurer d'éventuels risques pour la santé. Les problématiques posées par les risques émergents, et notamment ceux liés aux perturbateurs endocriniens, aux nanomatériaux, aux champs électromagnétiques, aux polluants non réglementés dans l'eau et aux particularités des effets cocktails et des très faibles doses, partagent des similitudes fortes en ce que la mesure de ces risques est encore un sujet d'étude. Mieux connaître les effets des substances et de leurs substituts, mettre en place les évaluations de risque nécessaires, assurer l'information du public, développer la formation de tous les secteurs professionnels de la société sont par conséquent des enjeux importants.

Il est nécessaire d'avoir une approche large et intégrée de la santé-environnement, avec un portage interministériel, et en prenant en compte la dimension de santé au travail (normes parfois très différentes, multiexpositions, etc.) et en articulation avec la stratégie nationale de santé.

Le deuxième plan national Santé-Environnement (PNSE 2) arrive à échéance fin 2013. Élaborer un état des lieux des mesures de ce plan et de ses déclinaisons en région est important afin d'identifier des priorités d'action futures. Il est de plus nécessaire d'inscrire la santé environnementale dans le projet régional de santé élaboré par les agences régionales de santé (ARS).

La qualité de l'air extérieur, et en particulier la pollution aux particules fines, est un enjeu important de santé publique : selon la Commission européenne et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'exposition chronique aux particules fines (PM2,5) d'origine anthropique serait à l'origine d'environ 42 000 décès prématurés chaque année en France. En juin 2012, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé les particules fines diesel cancérigènes certains (groupe 1) pour l'homme. La mauvaise qualité de l'air, intérieur ou extérieur, aurait un coût pour la collectivité compris entre 10 et 40 M€ par an. La France doit engager rapidement des actions d'amélioration de la qualité de l'air, y compris du fait du contentieux communautaire en cours.

L'ensemble du champ recherche en environnement est appréhendé par 20 000 chercheurs répartis entre les différents opérateurs de la recherche principalement regroupés au sein de l'alliance AllEnvi auxquels s'ajoutent les chercheurs du domaine santé-environnement de l'alliance Aviesan.

Chantiers prioritaires, méthode et calendrier

Mesures immédiates

1. Le Gouvernement affirme son soutien à la proposition de loi Bapt relative à l'interdiction du bisphénol A. Le débat parlementaire à l'automne permettra d'en préciser les modalités. Les produits de substitution devront en particulier avoir fait la preuve de leur innocuité.

Programme de travail

2. Une mission d'évaluation du PNSE 2 et de ses déclinaisons en région sera confiée en 2013 à l'IGAS, à l'IGAENR, au CGEDD, au HCSP et à l'OPECST afin d'en déduire des recommandations pour l'avenir.
3. Pour mieux articuler, au niveau régional, les dispositifs publics relatifs à la santé-environnementale, le lien entre le groupe santé-environnement chargé du suivi du PNSE 2, et les groupes de travail régionaux santé environnement seront renforcés. Dans le cadre du bilan du PNSE 2, la mutualisation des bonnes pratiques et outils issus des réalisations régionales sera encouragée.
4. Concernant les perturbateurs endocriniens, un groupe de travail associant l'ensemble des parties prenantes sera mis en place pour élaborer d'ici à juin 2013 une stratégie nationale comprenant des actions de recherche, d'expertise, d'information du public et de réflexion sur l'encadrement réglementaire.
5. Pour les polluants émergents dans l'eau, une liste de quatre ou cinq substances prioritaires sera définie et un calendrier de campagne de mesures, qui passeront d'exceptionnelles à cycliques, sera établi.
6. Le Gouvernement poursuivra le traitement des points noirs de qualité de l'air extérieur de manière socialement juste. Le plan de rénovation thermique des logements s'accompagnera d'une vigilance particulière sur la qualité de l'air intérieur.
7. En matière d'émissions de champs électromagnétiques, l'ANSES procédera d'ici à la fin de l'année 2012 à la mise à jour de l'expertise sur les effets sanitaires des radiofréquences. Il sera demandé à l'ANSES d'actualiser l'expertise sur les champs extrêmement basse fréquence des lignes THT d'ici à 2014 et de proposer de nouvelles règles. Sur le terrain, une meilleure information et une concertation entre l'ensemble des acteurs concernés (santé, environnement, énergie, agriculture) seront mises en œuvre.
8. Il sera mis à la disposition du public, de manière centralisée, pédagogique et accessible, les principaux avis et études existants produits par les organismes publics (ANSES, INERIS, InVS, HCSP...) sur les risques, en particulier les risques émergents. Le partage des savoirs, de manière transparente et autour d'expertises pluralistes, est un élément important de l'information pour tous.
9. Afin de renforcer la bonne articulation entre les politiques menées dans le cadre de la santé publique, de la santé environnementale et de la santé au travail, la mise en cohérence des réglementations environnement-santé publique-santé des travailleurs et de leurs conditions d'application sera renforcée. Par souci d'une meilleure efficacité et d'une meilleure lisibilité, l'articulation et la coconstruction entre les différents plans en cours seront renforcées. Le volet environnemental du plan Cancer sera renforcé.
10. Des lieux ressources pour les patients destinés à prendre en compte les liens entre pathologies et expositions environnementales existent, sur le modèle des centres de pathologies professionnelles. Ils seront évalués afin d'étudier l'opportunité de leur développement.

11. Les études de biosurveillance seront poursuivies en s'assurant de la cohérence entre les différents plans de santé publique, en lien avec les travaux européens. Dans le cadre d'une optimisation des vigilances et de la mise en œuvre d'une réelle toxicovigilance, le réseau des médecins et services chargés de la surveillance des effets des produits toxiques sera utilisé et l'articulation de leurs travaux avec ceux des agences sanitaires en charge de l'évaluation de ces produits (dont l'ANSES) renforcée.
12. Les activités de recherche et d'expertise dans les domaines respectifs de la santé et de l'environnement sont souvent menées dans des laboratoires ou des structures différentes. On le voit clairement dans la constitution de deux alliances nationales (AllEnvi et Aviesan), l'une dans le domaine de la santé et l'autre dans le domaine de l'environnement. Le Gouvernement veillera à faciliter la convergence de laboratoires sur des thèmes relevant du champ « santé-environnement ».
Dans ce contexte, un plan d'action conjoint, faisant le lien entre la prévention, l'épidémiologie et la recherche fondamentale, sera proposé au printemps 2013 par les alliances Aviesan, AllEnvi et Athéna (sciences humaines et sociales), en liaison étroite avec les ministères concernés et l'ANR, impliquant les établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche et les agences spécifiques comme l'ANSES, l'INCA et l'INERIS. Il est nécessaire de développer une recherche en toxicologie et écotoxicologie préventive. Dans le cadre du soutien à la recherche dans le domaine santé-environnement, le Gouvernement veillera aux moyens des agences comme l'ANSES, l'INCA, l'INERIS, au regard des missions qui leur sont confiées, notamment les liens entre la recherche et les expertises scientifiques.
13. Le statut de l'expert fera l'objet d'une réflexion plus poussée. Les caractères pluralistes et contradictoires de l'expertise sont à même de renforcer son indépendance et sa fiabilité. Les conditions permettant de repérer et de confirmer une alerte seront également étudiées.
14. Les ministres de la santé et de l'écologie présenteront au prochain Conseil national de la transition écologique des propositions de mesures concernant la qualité de l'air, intérieur ou extérieur, et la qualité de l'eau.

Financement de la transition et fiscalité écologique

Constats et objectifs

La fiscalité environnementale doit permettre d'inciter ou de dissuader des comportements vertueux ou néfastes, en termes de consommation de ressources, d'émissions de gaz à effet de serre et de pollutions. Pour chacune de ces catégories, des instruments fiscaux existent dans notre pays, mais demeurent incomplets ou perfectibles. De fait, la mise en place d'une fiscalité environnementale reste largement inaboutie en France : notre pays était, en 2010, à l'avant-dernière place des pays de l'Union européenne, juste devant l'Espagne, pour ce qui concerne la place de la fiscalité environnementale dans le PIB, soit 1,86 %, pour une moyenne de l'UE à 27 à 2,37 %. L'Allemagne, dont les entreprises sont souvent considérées comme plus compétitives que celles de la France, est à 2,21 %. La fiscalité environnementale représente 4,16 % des prélèvements obligatoires en France, contre 6,19 % en moyenne européenne. L'objectif du Gouvernement est de faire converger notre pays vers la moyenne de l'Union européenne.

La fiscalité environnementale ne doit pas être vue d'abord comme une source de rendement pour les finances publiques. Par le signal-prix qu'elle véhicule, elle a vocation à changer, dans la durée, les comportements, en contribuant à l'amélioration des conditions de vie présentes et futures.

Il n'est pas de mesure fiscale environnementale efficace et pérenne qui ne prenne en compte les enjeux de compétitivité des entreprises et de pouvoir d'achat des ménages. Ce constat est particulièrement vrai dans le contexte de crise que traverse notre pays. L'introduction d'éléments de fiscalité écologique dans notre système de prélèvements obligatoires doit donc être vue comme une incitation positive de ces agents à adapter leurs comportements à la raréfaction des ressources ou aux perturbations des écosystèmes, phénomènes générateurs de coûts importants pour la société dans son ensemble.

Les dispositifs proposés ne doivent placer aucune catégorie d'acteurs dans la situation de subir une hausse de fiscalité sans avoir les moyens d'y faire face financièrement ou de modifier son comportement pour l'atténuer. Le changement de comportement auquel les agents sont incités (recours à des technologies plus propres, réorientation des investissements, recours à des modes alternatifs de déplacement...) doit donc être favorisé par des actions d'accompagnement de la puissance publique (soutien à la R&D, structuration de marchés en devenir...).

En outre, lorsque la situation de concurrence internationale (entreprises) ou de vulnérabilité (ménages) le nécessite, les recettes dégagées par la fiscalité environnementale peuvent être redistribuées, par exemple sous forme d'un bonus écologique en faveur des comportements vertueux. Cette

redistribution doit être préférée à des dérogations ou exonérations, sous peine de rendre le signal-prix inefficace et d'amoindrir notre compétitivité sur le moyen à long terme. Ces compensations doivent en outre être réalisées sur une autre assiette.

Le signal-prix, destiné à faire évoluer les comportements, doit être clair, lisible sur le moyen terme, compréhensible par tous, progressif et accompagné du développement et de la mise à disposition des solutions techniques qui permettent aux acteurs de faire évoluer leurs pratiques. C'est pourquoi des trajectoires pluriannuelles d'évolution des taxes doivent être privilégiées, assorties de mécanismes clairs d'ajustement en fonction de la trajectoire d'atteinte de l'objectif.

L'institution de nouveaux prélèvements ne doit pas être un facteur de complexification de la norme fiscale et doit prendre place dans le cadre d'une stratégie globale de réforme de nos prélèvements obligatoires.

D'autres instruments, parmi lesquels les financements innovants, peuvent enfin compléter la fiscalité environnementale pour mobiliser des capitaux privés vers les actions qui répondent aux enjeux de la transition écologique.

Chantiers prioritaires, méthode et calendrier

Mesures immédiates

1. Le malus automobile sera durci pour les véhicules les plus émetteurs de CO₂.
2. La TGAP sur les polluants atmosphériques sera étendue et renforcée dans la loi de finances pour 2013.
3. Dès 2014, l'avantage fiscal en faveur des biocarburants de première génération sera réduit. Il sera supprimé d'ici fin 2015. Les agréments seront renouvelés d'ici la fin de l'année 2012, pour trois ans, mais pour des volumes de production en diminution et avec des taux révisés.
4. Instituer, d'ici la fin de l'année 2012, un dispositif permanent de consultation avec les parties prenantes de la gouvernance à 5 + 1 (services de l'État, syndicats de salariés, représentants des entreprises, associations, collectivités, parlementaires nationaux et européens), auxquelles seront spécifiquement associés les acteurs économiques les plus directement concernés ; ce dispositif sera chargé de donner un avis sur les mesures fiscales écologiques proposées par le Gouvernement et de faire des propositions en la matière.
5. Inscrire dans les missions de la BPI le soutien public à l'innovation et aux investissements dans les secteurs de la transition écologique et énergétique (rénovation thermique, énergies renouvelables, écotechnologies).

Programme de travail

6. La fiscalité écologique sera réformée pour accompagner la transition écologique et énergétique. La bonne méthode pour mettre en place une fiscalité écologique efficace est d'emprunter un chemin de décision garantissant à chacun des acteurs que les mesures adoptées sont soutenables et que les mesures d'accompagnement adéquates ont été prévues. Partant, l'évolution de la fiscalité environnementale que le Gouvernement veut engager obéira à la méthodologie suivante :
 - identifier, à l'intérieur de chacun des grands objectifs de la politique économique liés à l'environnement (changement climatique, ressources, pollutions), les domaines dans lesquels la fiscalité peut jouer un rôle dans la modification des comportements – le cas échéant, en complément de l'outil réglementaire – en privilégiant, chaque fois que cela est pertinent, l'initiative des collectivités territoriales ;
 - passer en revue l'ensemble des acteurs économiques concernés (types de ménages, d'entreprises, d'administrations) et mener ou compléter les études sur l'impact de la fiscalité proposée sur ces acteurs et l'évolution prévisible de leurs comportements. Une attention particulière sera portée à leur vulnérabilité vis-à-vis de la concurrence internationale (entreprises) ou de leur pouvoir d'achat (ménages). Les mécanismes éventuels de retour de la recette aux acteurs sur une autre assiette seront également étudiés.
7. En matière de lutte contre le changement climatique, le Gouvernement :
 - réexaminera les dépenses fiscales relatives à l'usage des énergies fossiles, afin d'orienter progressivement la fiscalité vers des usages sobres en émissions de gaz à effet de serre (GES) et en particules. Si ce réexamen aboutit à la décision de réviser certains dispositifs dérogatoires, cette révision sera assortie de mécanismes d'accompagnement et de compensation destinés à préserver le pouvoir d'achat des ménages modestes et la compétitivité des secteurs les plus exposés à la concurrence internationale (agriculture, transport, pêche...);
 - mènera des travaux d'expertise sur l'opportunité de mettre en place une taxe sur les GES fluorés utilisés comme fluides frigorigènes et une fiscalité spécifique sur les engrais minéraux azotés, afin de limiter l'usage des GES fluorés et de l'azote minéral, précurseur de protoxyde d'azote ;

- s'engage à promouvoir, dans le cadre de la révision de la directive sur la fiscalité de l'énergie, une fiscalité carbone européenne sur les secteurs hors quotas d'émission, ainsi qu'un mécanisme d'ajustement aux frontières de l'Union européenne, dont la mise en œuvre expérimentale pourrait être proposée pour certains secteurs d'activité. En effet, les émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergies fossiles sont aujourd'hui insuffisamment prises en compte par les règles fiscales communautaires. Il travaillera également, avec ses partenaires européens, à l'amélioration de la régulation du marché européen des quotas et soutiendra les initiatives de la Commission européenne en ce sens, afin de garantir un prix incitatif du carbone.
- 8. L'objectif d'amélioration de la qualité de l'air doit être mieux pris en compte dans la fiscalité des véhicules (taxe sur les véhicules de sociétés, malus automobile, barème kilométrique), des carburants et de l'énergie (gaz, fioul, biomasse). L'impact environnemental global de la fiscalité des véhicules sera examiné en passant en revue chacune de ses composantes au regard de sa capacité à faire évoluer les comportements.
- 9. En matière de prévention des pollutions et des risques, la fiscalité doit permettre de réduire la pollution des eaux douces et marines, afin d'atténuer les coûts de dépollution, les coûts pour la biodiversité et les coûts pour la santé.
Pour renforcer le caractère incitatif de la fiscalité sur les polluants de l'eau, seront notamment étudiées l'augmentation progressive de la redevance « pollutions diffuses », de manière à réduire de moitié l'usage des produits phytosanitaires d'ici à 2018 et l'évolution de la TGAP sur les détergents pour réduire les rejets de phosphates et composés du phosphore dans les milieux aquatiques.
- 10. La prévention et la valorisation des déchets doivent être améliorées. Le comportement des ménages ne pouvant évoluer de manière satisfaisante tant que l'utilisateur n'est pas informé du prix réel de la collecte, une concertation sera menée afin de promouvoir la production d'un budget annexe dédié au financement du service public des déchets ou d'étendre son financement par la redevance d'enlèvement des déchets ménagers (REOM). Des adaptations seront proposées aux TGAP sur le stockage et l'incinération des déchets ménagers, afin de prolonger et d'accélérer la trajectoire d'augmentation des taux et de limiter les modulations aux équipements les plus performants. La généralisation de la tarification incitative sera poursuivie et les mécanismes de responsabilité élargie du producteur seront étendus, en lien avec une rationalisation du paysage des éco-organismes.
- 11. En lien avec l'élaboration de la loi-cadre sur la biodiversité et de la loi sur le logement, l'urbanisme et la ville, prévue pour le début 2013, les travaux suivants seront donc conduits :
 - le rôle que la fiscalité relative à l'aménagement peut jouer dans la prévention de l'étalement urbain (et, par cette voie, dans la lutte contre l'artificialisation des sols) sera étudié, en lien avec les outils réglementaires de l'urbanisme ;
 - l'ensemble des usages commerciaux et d'exploitation de la biodiversité et des milieux terrestres et marins sera répertorié et leur fiscalisation à hauteur des dommages causés sera mise à l'étude. Dans ce cadre, la révision du niveau des redevances du domaine public maritime fera l'objet d'une mission conjointe de l'IGF et du CGEDD, dans la perspective d'une réforme ayant vocation à intervenir en 2014.
- 12. La redevance pour prélèvements sur la ressource en eau sera aménagée afin de mieux corrélérer ses taux à la pression sur la ressource au niveau local et de rééquilibrer la contribution des différents usagers. En accompagnement de ces réformes, sera en outre examinée l'opportunité d'instituer une aide à l'accès aux biens matériels, attribuée en fonction des revenus des foyers.
- 13. Afin d'encourager le recyclage des matériaux et réduire la pression sur la ressource, l'adaptation du régime de la TGAP sur les matériaux d'extraction sera proposée. Les mêmes principes guideront la réforme de la redevance domaniale pour les granulats marins. Enfin, l'instauration d'une TGAP sur le stockage des déchets inertes sera mise à l'étude, afin de limiter la pression sur les ressources minérales.
- 14. D'autres instruments peuvent compléter la fiscalité environnementale pour mobiliser des capitaux privés vers les actions qui répondent aux enjeux de la transition écologique. La France a entamé une réflexion à ce sujet, qui sera traduite d'ici à décembre 2012 dans un livre blanc pour le financement de la transition écologique, qui viendra nourrir le débat national sur la transition énergétique et pourra se traduire par des propositions à la Commission européenne. Ces propositions seront précédées d'une évaluation objective et partagée des besoins financiers associés à la transition écologique, prenant en compte les instruments existants.
- 15. Les dispositifs en faveur des économies d'énergie (certificats d'économie d'énergie, tiers investisseur) seront développés. Le choix des investisseurs vers des fonds porteurs de responsabilité environnementale et sociale sera mieux guidé grâce au développement d'une information fiable, opérationnelle et traçable. Un label ISR sera élaboré.

16. Aux niveaux européen, national et régional, les aides et la commande publiques doivent soutenir des projets conformes aux objectifs de politique environnementale, notamment ceux énoncés ci-dessus. À cet effet, les orientations stratégiques des établissements publics de financements (BPI, Banque des collectivités locales, AFD, Caisse des dépôts...) comprendront un volet lié à la transition écologique de l'économie. La BPI sera concentrée, sur une bonne part de ses activités, sur la conversion écologique du système productif. La France formulera également des propositions auprès des financeurs européens (Commission, Conseil, Banque européenne d'investissement...), y compris en termes de marchés publics (réciprocité) et dans le cadre de la négociation de la directive sur les marchés publics. Elle perfectionnera et diffusera les outils qui existent déjà à ce sujet au niveau local, notamment pour l'instruction des fonds FEDER, voire pour les dépenses d'intervention de certaines collectivités.
L'État et les régions se mobiliseront pour saisir les opportunités du pacte de croissance européen et obtenir que les fonds structurels qui ne sont pas entièrement consommés puissent être affectés à des projets énergétiques ou des projets écologiques.
17. La mobilisation de la société passe par la reconnaissance de l'engagement des bénévoles et du rôle essentiel des associations qui œuvrent en matière d'environnement. Les dispositions fiscales en faveur du mécénat seront modifiées pour soutenir l'action des associations en faveur de la défense de l'environnement naturel à l'étranger, comme c'est déjà le cas pour les actions à caractère humanitaire.
18. La taxe sur les transactions financières (TTF) et l'affectation des recettes d'enchères de quotas d'émission constituent une autre voie. Le Président de la République a indiqué à la conférence Rio + 20 son engagement pour la création d'une taxe sur les transactions financières et pour que les recettes de cette taxe soient, pour partie, reversées aux objectifs de développement et au climat. Le produit de la mise aux enchères des quotas d'émissions de CO₂ renforcera les aides aux propriétaires les plus modestes.

Améliorer la gouvernance environnementale

Constats et objectifs

La réussite de la transition écologique implique une mutation profonde de l'ensemble de nos modèles ainsi que de nos comportements, individuels et collectifs. Elle suppose donc une mobilisation de l'ensemble des acteurs organisés de la société et, plus largement, des citoyens. La « gouvernance environnementale », entendue comme l'ensemble des leviers autres que fiscaux de ce changement économique, social et sociétal, doit donc être au cœur de l'action gouvernementale. Elle implique d'instituer un cadre clair, distinguant : la structuration du dialogue environnemental avec les parties prenantes aux échelons national et local, la participation des organisations expertes et la participation de l'ensemble des citoyens aux décisions publiques. Cette structuration de la concertation environnementale est indispensable pour sortir d'une gestion des conflits par le contentieux.

Au plan institutionnel, le Comité national du développement durable et du Grenelle de l'environnement (le CNDDGE) constitue un acquis du dialogue environnemental. La tenue d'une conférence environnementale annuelle doit permettre une articulation avec les conférences sociales annuelles et une évolution aux plans national et local tendant à faire de la méthode de la « gouvernance à 5 + 1 » le pilier d'une concertation environnementale renforcée. Elle doit également permettre de renforcer la collaboration avec les autres instances nationales de concertation que sont le Conseil économique, social et environnemental (CESE) et la Conférence nationale de l'industrie (la CNI). Pour renforcer la concertation, l'engagement des bénévoles associatifs œuvrant dans le domaine de l'environnement doit être reconnu.

En matière de participation du public, la convention d'Aarhus, puis l'article 7 de la charte de l'environnement ont imposé des obligations de participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant des incidences sur l'environnement. Le passage à une participation effective du public suppose, d'une part, que son rôle dans la mise en œuvre et le suivi des politiques soit renforcé et, d'autre part, que soient levés plusieurs freins, tenant notamment à l'insuffisance de l'information et de l'éducation du public, à la disponibilité des acteurs et à la complexité des procédures, qu'illustre, à l'échelon territorial notamment, la multiplication des plans et schémas. C'est pourquoi la rationalisation des procédures environnementales doit être rapidement engagée, sans diminution des exigences.

Le domaine de l'environnement et du développement durable se caractérise par une abondante production normative, qui ne peut constituer l'unique levier de changement. L'exemplarité, l'incitation et la démonstration doivent être plus utilisés.

La dynamique initiée en France dès 2001, avec l'instauration dans les entreprises cotées d'un rapport annuel portant sur des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance, est aujourd'hui en attente d'un nouveau souffle. Les principes de la RSE ont connu depuis lors un déve-

lancement important sur le plan international et dans les entreprises. Il est essentiel que la France puisse continuer à jouer un rôle moteur au moment où, au niveau communautaire, les États sont invités à franchir une étape nouvelle. La politique nationale en faveur de la RSE manque aujourd'hui de cohérence globale. Les dispositions issues de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, qui ont entendu étendre et renforcer la démarche initiée en 2001, demeurent fragiles et incomplètes.

L'objectif doit être de construire une politique globale et ambitieuse pour le développement de la RSE, en en faisant :

- un outil de l'évaluation de la performance globale des entreprises permettant d'intégrer les multiples dimensions de leur contribution au développement durable. La RSE doit permettre aux parties prenantes internes et externes de l'entreprise, dans le respect du rôle de chacun, de disposer de l'information la plus complète possible sur l'impact de l'activité de l'entreprise en matière sociale, environnementale et sociétale ;
- un levier pour la compétitivité des entreprises, notamment celles se portant sur les marchés internationaux qui exigent de plus en plus fréquemment le respect des standards internationaux en matière de RSE. C'est vrai également pour les TPE-PME, secteur où la RSE doit toutefois être adaptée, dans un cadre volontaire, pour être un levier de changement. La contribution particulière des entreprises de l'économie sociale et solidaire doit également être valorisée.

Enfin, les collectivités territoriales sont, d'ores et déjà, des acteurs majeurs de la transition écologique. Le débat général qui sera organisé au Sénat en vue de l'élaboration d'une loi-cadre sur la décentralisation devra prendre en compte notamment les questions liées à l'énergie et à la biodiversité.

Chantiers prioritaires, méthode et calendrier

Mesures immédiates

1. Le Gouvernement mènera, d'ici la fin de l'année 2012, une réforme du Comité national du développement durable et du Grenelle de l'environnement (le CNDDGE), qui deviendra le Conseil national de la transition écologique ; présidé par le ministre chargé de l'écologie, son organisation prendra en compte la dimension interministérielle des politiques à mettre en œuvre. Outre les missions dévolues à l'actuel CNDDGE, la nouvelle instance proposera l'agenda annuel de la conférence environnementale, assurera le suivi des trajectoires nationales de performance et des indicateurs de développement durable extra-PIB de la France et sera saisie de tout projet de loi concernant l'environnement et le développement durable. Un sixième collègue, composé de parlementaires, y sera introduit.
2. Le Gouvernement s'engage à ce que le montant du budget alloué aux associations environnementales soit augmenté de 10 % en 2013 et à ce que ces subventions interviennent sur une base triennale, dans le cadre de contrats d'objectifs conclus en 2013.
3. Une « plate-forme d'actions globale » est mise en place, sous le pilotage du Premier ministre, pour engager un développement ambitieux de la RSE.

Le cadre normatif de la RSE issu de la loi 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement sera amélioré et consolidé, notamment par :

- un suivi de l'application des obligations légales en matière de « reporting extrafinancier » des entreprises ;
- la suppression, dans le décret du 24 avril 2012, du critère tiré de la cotation ou non des entreprises, non pertinent au regard des objectifs de l'article 225 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « loi Grenelle II ») ;
- la publication, dans les plus brefs délais, de l'arrêté relatif aux organismes tiers indépendants.

Les leviers permettant une meilleure appropriation et une plus large diffusion de la démarche de RSE seront consolidés, notamment par :

- les négociations interprofessionnelles en cours sur les institutions représentatives du personnel, qui devront notamment permettre la prise en compte par les partenaires sociaux des questions de santé au travail et de risques environnementaux ;
- le renforcement des liens entre responsabilité sociétale des entreprises et investissement socialement responsable (*via* notamment les informations mises à disposition des investisseurs) ;
- le soutien au développement des initiatives sectorielles ou territoriales expérimentales, en lien avec les fédérations professionnelles et les collectivités territoriales, notamment à destination des PME volontaires ;
- la définition d'un cahier des charges visant à une meilleure régulation des procédures de vérification, de labellisation et/ou de certification en matière de RSE.

Pour préparer une nouvelle étape dans le déploiement des démarches de RSE, une mission sera mise sur pied, associant une personnalité du monde de l'entreprise, une personnalité du monde syndical et une personnalité du monde associatif et des ONG. Dans le prolongement des engagements de la Grande Conférence sociale, elle aura notamment pour objet de formuler des propositions pour une meilleure prise en compte de la RSE dans les entreprises et dans l'environnement des entreprises, en particulier au travers de mécanismes de notation sociale.

Aux niveaux européen et international, l'exigence d'une meilleure prise en compte des principes de la RSE dans les échanges internationaux sera défendue par la France.

4. Le Gouvernement procédera sans délai à l'installation du nouveau Conseil national de la mer et des littoraux, dont la composition sera ensuite revue.
5. Le Gouvernement veillera à ce que les débats nationaux sur l'énergie et la biodiversité prolongeant la conférence environnementale soient articulés avec les réflexions qui s'engagent en vue de la préparation d'une loi-cadre sur la décentralisation.

Programme de travail

6. Des « états généraux de la modernisation du droit de l'environnement » seront organisés à la fin du printemps 2013, sur la base des propositions d'un groupe de travail regroupant les services centraux et déconcentrés de l'État, les services des collectivités, les représentants des associations et organisations œuvrant en matière d'environnement, des représentants des industriels, de l'aménagement et de la maîtrise d'ouvrage, des juristes spécialisés en droit de l'environnement et des experts de la sociologie participative.
7. Le Gouvernement engagera une réforme de la mise en œuvre de l'autorité environnementale en région afin de clarifier l'autorité compétente pour agir en tant qu'autorité environnementale, en renforçant son indépendance.
8. Un groupe de travail sera constitué sur le modèle de la gouvernance à 5 + 1, en vue de faire des propositions sur l'articulation des grandes instances nationales de concertation actuelles (Conseil économique, social et environnemental [CESE], Conférence nationale de l'industrie [CNI]) ; les conclusions de ce groupe de travail seront remises en décembre 2012 ; les mesures qui en découleront, après concertation, seront mises en œuvre en 2013.
9. En concertation avec les parties prenantes, notamment les régions, le Gouvernement engagera une réflexion sur l'évolution des missions des CESER pour qu'ils deviennent des instances de suivi en région de la conférence environnementale et sur le rééquilibrage de la représentation des associations œuvrant en matière d'environnement ; les mesures qui en découleront seront mises en œuvre, après concertation, en 2013.
10. Un comité interministériel, comprenant notamment des représentants des outre-mer, chargé de rédiger le cahier des charges d'un appel à projets pour cinq ou six démonstrateurs de développement durable (écoquartiers, villes ou territoires durables à zéro consommation) sera mis sur pied et les crédits restants des fonds PIA seront mobilisés sur ces projets.
11. Un groupe de travail sera constitué sur les conditions préalables, notamment en termes de représentativité, et les modalités de mise en œuvre de la reconnaissance de l'engagement des bénévoles des associations et organisations œuvrant en matière d'environnement et de développement durable, notamment par le biais d'un mandat environnemental pour certains bénévoles associatifs exerçant une activité professionnelle ; les conclusions du groupe de travail seront remises au printemps 2013 pour une mise en œuvre en septembre 2013.
12. Les besoins des associations et organisations œuvrant en matière d'environnement et de développement durable seront pris en compte dans la politique gouvernementale de soutien à l'emploi, notamment en ce qui concerne les emplois d'avenir.
13. Dans les réflexions menées sur les transitions professionnelles à la suite de la Grande Conférence sociale, les problématiques spécifiques liées à la transition énergétique seront prises en compte (anticipation des mutations, développement des emplois verts, enjeux de formation professionnelle, notamment continue, etc.).

ANNEXE II



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DU DÉBAT SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Collège parlementaires

Députés

BAUPIN Denis, député de Paris, 10^e circonscription.
CHANTEGUET Jean-Paul, député de l'Indre, 1^{re} circonscription.
CARVALHO Patrice, député de l'Oise, 6^e circonscription.
GEST Alain, député de la Somme, 4^e circonscription.
PANCHER Bertrand, député de la Meuse, 1^{re} circonscription.
PRAT Patrice, député du Gard, 3^e circonscription.

Sénat

COURTEAU Roland, sénateur de l'Aude, Languedoc-Roussillon.
DANTEC Ronan, sénateur de la Loire-Atlantique, Pays de la Loire.
LENOIR Jean-Claude, sénateur de l'Orne, Basse-Normandie.
MERCERON Jean-Claude, sénateur de la Vendée, Pays de la Loire.
SCHURCH Mireille, sénatrice de l'Allier, Auvergne.
VALL Raymond, sénateur du Gers, Midi-Pyrénées.

Parlement UE

BENNAHMIA Jean-Luc, député.
COCHET Yves, député.
FRANCO Gaston, député.
OMARJEE Younous, député.

Collège employeurs

MEDEF

CLAMADIEU Jean-Pierre, président de la commission développement durable du MEDEF.
GUILBAULD Michel, directeur général du MEDEF.
DURDILLY Robert, membre du conseil exécutif, président du comité RSE du MEDEF.
SCHILANSKY Jean-Louis, membre du conseil exécutif, président du comité énergie du MEDEF.
RIDORET Didier, membre du conseil exécutif du MEDEF.
VERMOT-DESROCHES Gilles, membre du bureau développement durable du MEDEF.
HUG Frédéric, président du groupe de travail efficacité énergétique du MEDEF.

CGPME

CARBONNE Jean-François, président de la branche ramasseurs agrégés huiles usagées (CNPA).
MASSEUBE Florian, juriste en droit de l'environnement et du développement durable.
BOURGOGNE Sandrine, adjointe au secrétaire général.
DU MESNIL DU BUISSON Jean-Eudes, secrétaire général.

UPA

CARTON Jean-Marie, premier vice-président de la CAPEB.
BIZE Sandrine, chef de département hygiène, qualité, sécurité et environnement, CGAD.

FNSEA

PAQUIN Laurent, président de la FDSEA de Meurthe-et-Moselle.
TUBERY Gérard, président de la Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux.
MARRE Julien (*à préciser*).

Collège syndicats

FO

GERVAIS Valérie, secrétaire générale de l'AFOC.
PAVAGEAU Pascal, secrétaire confédéral.
GIQUEL Yves, adjoint au délégué régional.
CHORIN Jacky, secrétaire fédéral fédération FO énergie et mines.

CGT

CAILLETAUD Marie-Claire, responsable de la politique énergétique à la CGT Mines-énergie.
OUSSEDIK Mohammed, secrétaire confédéral.
LEBRIQUER Gérard, secrétaire fédéral.
SOTURA Jean-Pierre, responsable du collectif développement durable.

CFDT

OLIVIER Dominique, secrétaire confédéral.
PIERON Patrick, secrétaire national.
DELPLACE Valérie, délégué fédéral.
MARTIN Isabelle, secrétaire confédérale.

CFTC

PAULET Olivier, secrétaire général.
VILLERS Dominique, président.

CFE-CGC

TAXIL Christian, secrétaire général.
CARRIE Laurent, délégué national chargé du développement durable.

Collège ONG environnementales

Écologie sans frontière

LEBER Jean-Yves, référent énergie.

LPO

JEAN Christine, consultante.

FNE

ARDITI Maryse, responsable du réseau énergie.
MATHIEN Adeline, chargée de mission du réseau énergie à FNE.

FNH

LUCIANI Alexandra, chargée de mission climat énergie.
ORPHELIN Matthieu, porte-parole sur la transition énergétique.

WWF

GERMA Philippe, directeur général de Natixis environnement et infrastructures.
ROTURIER Christophe, directeur des programmes.

Humanité et biodiversité

AUBEL Christophe, directeur.

RAC

PERBOS Pierre, président de Réseau action climat.
CREACH Morgane, directrice.

CLER

JEDLICZKA Marc, vice-président.
CLAUSTRE Raphaël, directeur.

4D

TUUHIA Vaia, déléguée générale de l'association.

Goodplanet

VOISIN Stéphane, directeur de la recherche développement durable.

Agir pour l'environnement

KERCKHOVE Stephen, délégué général.

Collège autres personnes morales

CLCV

MADER Marie-Claude, présidente.

UNAF

ALLAUME-BOBE Dominique, administrateur.

UNIOPSS

PRIEUR Jean-Marc, chargé de mission fédération des PACT.

FNARS

(À préciser.)

CNAJEP

GUINOT Hélène, de la Ligue de l'enseignement.

CCFD

GAUDARD Catherine, directrice du plaidoyer.

APCMA

URIBARRI Christine, direction des actions économiques.

CCI France

DUTRUC Philippe, président.

APCA

MARTEAU Didier, président de la commission environnement.

UFC Que choisir

MOUCHNINO Nicolas, chargé de mission énergie/environnement.

Fondation Abbé Pierre

LAPOSTOLET Bertrand, chargé de mission précarité énergétique.

FNAUT

MATHIS Paul, représentant de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports.

GERES

JARNY Cyril, chargé de mission énergie et déchets.

REFEDD

PASCAUD Ivan, président.

CPU

TOURE Youssoufi, président de l'université d'Orléans.

Institut de France

BREZIN Édouard, membre de l'Académie des sciences, professeur émérite à l'université Pierre-et-Marie-Curie (ENS).

Collège élus locaux

ARF

GASSIN Hélène, vice-présidente de la région Île-de-France.
ISAAC-GEORGES Guilhem, conseiller au développement durable et au logement.
PORQUIER Christophe, vice-président du conseil régional de Picardie.

ADCF

YUNG Patrice, vice-président de l'ADCF.
CASANOVA Corinne, vice-présidente de l'ADCF.

ADF

HOURECABIE Guy, vice-président du département de la Nièvre.
DEY Jean, vice-président du département de Seine-et-Marne.

FNCCR

PINTAT Xavier, président.

ACUF

BOUGHEDADA Louardi, vice-président.

AMF

BUCKI Jacques, vice-président de la communauté d'agglomération d'Aix-en-Provence.
DUVAL Claude, président de l'association Notre Village.
MERVILLE Denis, vice-président de l'Association des maires de France.
PIERRET Christian, président de la FMV.
Dominique GROS, coprésident de la commission AMGVF.
BOURGAIN Michel, rapporteur de la commission environnement et développement durable de l'AMF.

Collège État

ADEME

LOOS François, président.

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

ALBERTINI Jean-Paul, commissaire général au développement durable.

Ministère du redressement productif

BUISINE Samia, conseillère technique industries écologiques, cabinet du ministre du redressement productif.

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

CAMMOUN Riadh, conseiller recherche, technologie, espace, énergie.

Ministère chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation

BARBERON Anne-Lise, conseillère, chargée des relations avec le Parlement au cabinet du ministre délégué à l'économie sociale et solidaire, puis à l'économie sociale et solidaire et à la consommation.

Ministère de l'économie et des finances

BELLECC Gilles, ingénieur général des mines au CGEIET.

Ministère chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion

PRADY Delphine, conseillère chargée du RSA, des minima sociaux et de la lutte contre les exclusions.

Ministère de l'égalité des territoires et du logement

LASEK Valérie, conseillère aménagement, urbanisme et construction au cabinet de la ministre de l'égalité des territoires et du logement.

Ministère des outre-mer

MAZUR Bertrand, conseiller technique, cabinet du ministre des outre-mer.

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

FALCONE Patrick, conseiller technique chargé du développement durable, de la forêt et du cheval.

Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique

AVEZARD Cécile, conseillère réforme de l'État, cabinet de la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique.

*Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle
et du dialogue social*

HOUSTRAETE Jérémie, conseiller technique chargé des politiques contractuelles et des relations avec les branches professionnelles, cabinet de Michel Sapin, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Ministère chargé des transports, des infrastructures et de la mer

(À préciser.)

Ministère chargé du développement

DESBORDES Blaise, directeur études développement durable.

Ministère des affaires européennes

BONENFANT-JEANNENEY Camille, conseillère budget, industrie, environnement, transports, agriculture, pêche, éducation, culture, politiques structurelles.

Conseil économique, social et environnemental

DUCROUX Anne-Marie, présidente section de l'environnement.

ANNEXE III

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DU DÉBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Delphine BATHO, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.
Jean JOUZEL.
Anne LAUVERGEON.
Georges MERCADAL.
Bruno REBELLE.
Miche ROLLIER.
Laurence TUBIANA, facilitatrice des débats.

ANNEXE IV

CHARTRE DU DÉBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

1. L'énergie est un enjeu majeur, que ce soit sur les plans économique, politique, social et environnemental. Aussi, le débat national sur la transition énergétique doit être un moment d'échange et d'implication démocratique et citoyen, ouvert et transparent. Ce débat vise à éclairer la nation française sur les fondamentaux énergétiques et les raisons d'être de la transition énergétique rendue nécessaire par les engagements européens et internationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et par la décision du Gouvernement de ramener en 2025 de 75 à 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité dans notre pays, ainsi que par le besoin de sécurité de notre approvisionnement. À l'aune des enjeux du changement climatique, de la raréfaction des énergies fossiles et du renchérissement des énergies, ce débat s'inscrit dans la décision de la France de réduire d'un facteur 4 ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 et dans l'objectif des « 3 x 20 » en 2020 fixé par l'Union européenne (part des énergies renouvelables, réduction des émissions de gaz à effet de serre et efficacité énergétique).

Ce débat doit préciser les conditions de cette transition, pour atteindre les objectifs retenus pour 2020, 2025, et, au-delà, pour mettre l'économie et plus globalement la société française sur une trajectoire cohérente avec les objectifs de 2050, de la façon la plus pertinente écologiquement, la plus efficace économiquement et la plus juste socialement. Il veille notamment aux enjeux de compétitivité de l'économie et des entreprises, d'équilibre des finances publiques, de financement de la transition, d'emploi, d'égalité d'accès, de prix de l'énergie, de précarité énergétique, de transport et de mobilité durable, de résilience aux risques ; il prend en compte également les enjeux environnementaux, tels que la biodiversité, et de santé publique.

Le débat doit veiller à replacer la transition énergétique dans le contexte européen et international.

Le débat s'attachera à un travail sur les besoins en énergie, dans un objectif de maîtrise de la demande.

Le débat doit, à son terme, produire des recommandations que le Gouvernement s'engage à intégrer dans la préparation du projet de loi de programmation pour la transition énergétique qui sera présenté au débat et au vote du Parlement avant octobre 2013.

2. Le débat national sur la transition énergétique est fondé sur le respect de la diversité et de la pluralité des opinions. L'ensemble des instances du débat sont composées en tenant compte de la mixité.

À partir de la confrontation des points de vue, il favorise la recherche de convergences pour définir l'intérêt général de la nation, en cohérence avec le cadre européen, tout en permettant l'expression des opinions divergentes.

3. Le débat national participe à la sensibilisation du public, à son information et à sa plus grande participation.

Tout citoyen peut contribuer au débat national sur la transition énergétique, que ce soit en participant aux débats décentralisés ou en s'exprimant sur le site Internet dédié. Ce débat national s'attachera à favoriser une mobilisation et une participation active de la jeunesse, porteuse des attentes des générations futures.

Toute personne morale, publique ou privée, peut s'exprimer, à égalité des autres, au travers de contributions publiées sur le site Internet du débat national, et intégrées dans les travaux des différentes instances du débat. Toute personne morale peut organiser un débat concourant au débat national sur la transition énergétique.

Toutes les contributions sont portées, en temps utile, à la connaissance du conseil national du débat. Toute question posée dans le cadre du débat recevra une réponse traçable de la part des instances du débat.

4. Le conseil national du débat permet, tel un « parlement », de faire dialoguer les acteurs. Il est constitué de sept collègues, de représentants des syndicats de salariés, des employeurs, des organisations non gouvernementales environnementales, des associations de consommateurs, familiales, de lutte contre la pauvreté et des chambres consulaires, des associations d'élus locaux, des parlementaires et des représentants de l'État.

Le conseil national du débat fixe les grandes orientations du débat national et son calendrier. Il est également saisi à cet effet par le secrétaire général des éléments généraux de communication vers le public.

Le conseil national du débat peut procéder à des auditions publiques autour des grandes thématiques du débat. Ces auditions ont pour objectif d'informer les membres du conseil des différents enjeux auxquels la transition énergétique doit répondre. Elles doivent permettre de recueillir les préoccupations des différents secteurs de l'économie, des acteurs sociaux et des citoyens. Elles permettent aussi de repérer les enjeux européens et internationaux.

Le conseil national du débat peut créer en son sein des groupes de travail. Enfin, ce conseil veille à entretenir un dialogue avec le Parlement national, le CESE, la CNDP et toutes les instances nécessaires pendant toute la durée du débat. À l'issue du débat, le conseil national valide la synthèse du débat présentée par le secrétaire général et organise la formulation des recommandations qui en résultent, en explicitant le fondement de chacune d'elles au regard de la teneur du débat, en rendant compte de la réalité des échanges, et en mettant clairement en évidence les sujets faisant l'objet de consensus, et ceux générant un dissensus.

5. Le comité de pilotage, dont les membres sont désignés par le Gouvernement, est le garant du respect des règles du débat, du recueil des expressions dans leur pluralisme, du respect de la présente charte, du caractère démocratique du débat, dont il assure la coordination des diverses instances.

Il présente au conseil national les questions à mettre en débat, ainsi que les comptes rendus et synthèses intermédiaires. Il mène toute action utile pour faire connaître l'existence du débat national et ses objectifs, pour encourager la tenue de débats décentralisés favorisant ainsi la plus grande participation des citoyens. Il veille à ce que les questions posées par le Gouvernement soient intégrées aux débats du conseil national du débat.

Les membres du comité de pilotage encouragent la participation du plus grand nombre, au travers de la mobilisation des grands médias nationaux, régionaux et internationaux, médias classiques et réseaux Internet, tout au long du débat.

Pendant toute la durée du débat, le comité veille à ce qu'à chacune de ses étapes ou dans chacune de ses modalités, les principes de la présente charte soient respectés. Il dresse le bilan du déroulement du débat.

6. Sous l'égide du comité de pilotage, l'organisation opérationnelle du débat national sur la transition énergétique est confiée à un secrétaire général du débat, qui assure une fonction de chef de projet.
7. Le conseil national du débat s'appuie sur le groupe des experts, qu'il sollicite pour l'assister dans ses travaux, lors des auditions publiques, pour participer à des groupes de travail ou pour formuler des avis sur des éléments portés à sa connaissance. Ce groupe pluridisciplinaire et pluraliste rassemble des experts reconnus, français ou internationaux, représentant la diversité de la communauté scientifique et des acteurs économiques, sociaux, syndicaux, associatifs et territoriaux.

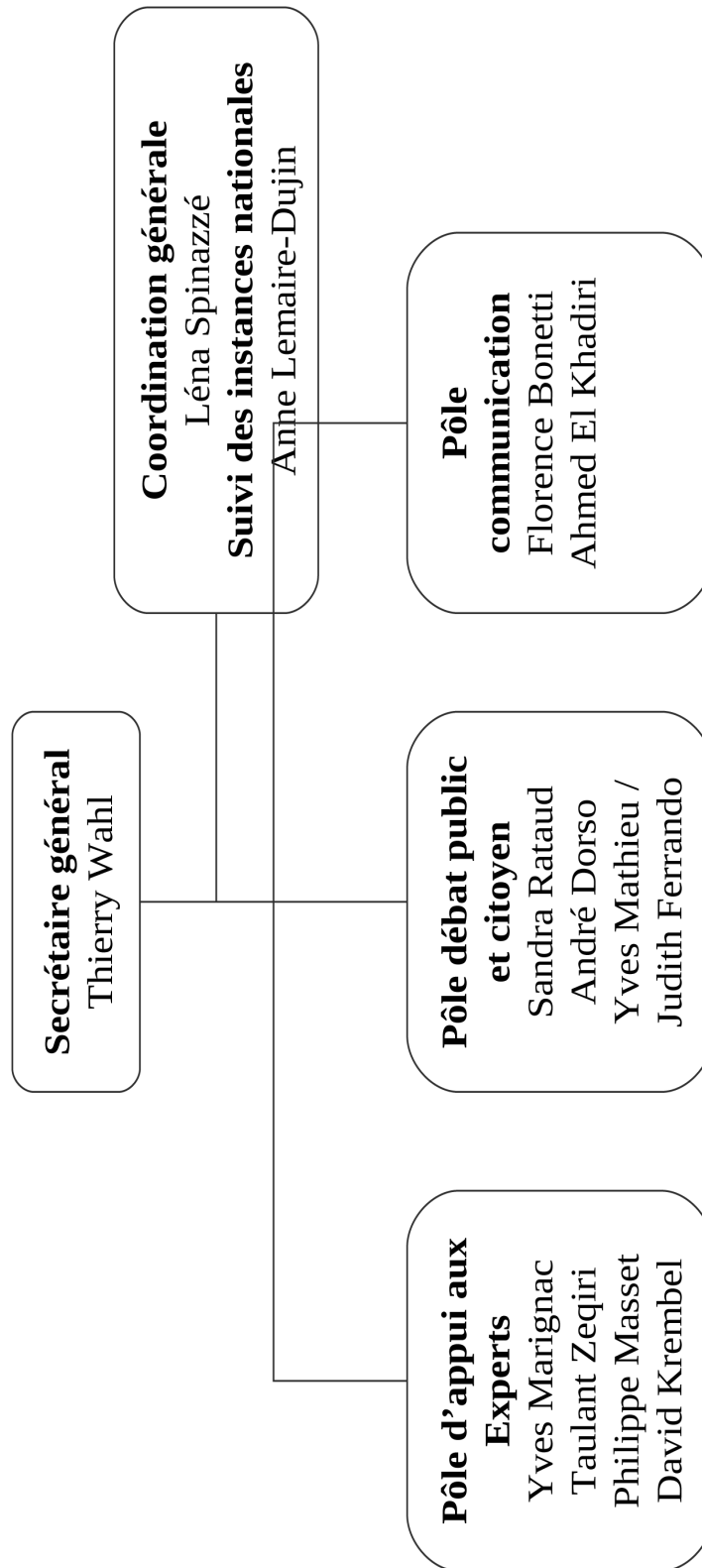
Il apporte, par ses contributions, les données scientifiques, économiques, sociales, environnementales, techniques et financières nécessaires au débat. Il est chargé de porter un avis expert sur les documents servant de base au débat, en vue de permettre, par ses avis, un dialogue informé et argumenté. Le groupe des experts analyse et compare les scénarii nationaux et internationaux disponibles. Il fournit au conseil une expertise sur les trajectoires 2020 et 2025 cohérentes avec les objectifs 2050.

8. Le comité citoyen est constitué de dix à quinze citoyens tirés au sort selon les méthodes éprouvées en la matière, représentant la diversité de la société française. Il sera animé par une personne neutre et professionnelle, ayant une mission de facilitateur des échanges. Il est l'observateur de la participation du public à toutes les étapes du débat. Il s'assure de la qualité pédagogique des documents d'information nécessaires au débat à toutes les échelles ; il est consulté sur leur format et leur contenu. Enfin, il aura un rôle d'appréciation des recommandations soumises à l'approbation du conseil national.
9. Le comité de liaison du débat décentralisé rassemble les associations nationales d'élus locaux. Il suscite, facilite et coordonne l'organisation des débats sur les territoires. Il coordonne la mise en place des conférences régionales de la transition énergétique et s'assure que les synthèses organisées par les régions et les autres collectivités sont produites dans le format proposé pour en permettre l'agrégation au niveau national.
10. Le groupe de contact des entreprises de l'énergie permet un dialogue organisé et transparent avec l'ensemble des acteurs économiques de l'énergie. Ce groupe vise à proposer à ces entreprises un espace d'échange pour alimenter les débats, en particulier sur la faisabilité des différentes options et sur les implications de ces options en termes de coût, de bénéfice et de structuration industrielle.

ANNEXE V



Secrétariat général du débat



M. Thierry WAHL: 01.40.81.27.15 thierry.wahl@developpement-durable.gouv.fr

Mme Sandra RATAUD: 01.40.81.10.95 sandra.rataud@developpement-durable.gouv.fr

M. André DORSO: 01.40.8132.25 andre.dorso@developpement-durable.gouv.fr

ANNEXE VI

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE LIAISON DU DÉBAT DÉCENTRALISÉ

1. Associations des régions de France (ARF)

Hélène GASSIN, vice-présidente du conseil régional d'Île-de-France, chargée de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie.

Benoît LECLAIR, vice-président du conseil régional de Rhône-Alpes, délégué à l'énergie et au climat.

Guilhem ISAAC-GEORGES, conseiller au développement durable et au logement de l'ARF.

2. Association des maires de France (AMF)

Michel BOURGAIN, maire de L'Île-Saint-Denis.

Jacques BUCKI, maire de Lambesc.

Claude DUVAL, maire de Mellé.

Denis MERVILLE, maire de Sainneville et vice-président de l'AMF.

Gwenola STEPHAN, chargée de mission environnement et développement durable.

3. Fédération des maires des villes moyennes (FMVF)

Christian PIERRET, maire de Saint-Dié-des-Vosges et président de la FMVM.

Jean-Sébastien SAUVOUREL, collaborateur de la FMVM.

4. Association des petites villes de France (APVF)

Kévin GOLDBERG, chargé de mission affaires européennes et internationales, TIC, développement durable à l'APVF.

5. Association des maires des grandes villes de France (AMGVF)

Dominique GROS, maire de Metz.

Jean-Patrick MASSON, adjoint au maire de Dijon, délégué à l'écologie urbaine (suppléant).

Anne LABORIE, chargée de mission développement urbain durable, environnement à l'AMGVF.

6. Association des départements de France (ADF)

Guy HOURCABIE, vice-président du conseil général de la Nièvre.

Jean DEY, vice-président du conseil général de Seine-et-Marne.

Benjamin ELOIRE, chargé de mission environnement et développement durable.

7. Association des communautés de France (ADCF)

Patrice YUNG, président délégué de la communauté d'agglomération de Seine-Eure.

Jo SPIEGEL, président délégué de Mulhouse-Alsace agglomération.

Damien DENIZOT, responsable du club des agglós, politiques urbaines, climat-énergie à l'ADCF.

8. Association des communautés urbaines de France (ACUF)

Louardi BOUGHEDADA, vice-président de la communauté urbaine de Dunkerque.

Antoine Maurice, vice-président de la communauté urbaine de Toulouse (suppléant).

Philippe ANGOTTI, délégué général adjoint de l'ACUF.

9. Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)

Xavier PINTAT, sénateur de la Gironde.

Pascal SOKOLOFF, directeur général de la FNCCR.

Daniel BELON, directeur général adjoint de la FNCCR.

10. *AMORCE*

Nicolas GARNIER, délégué général d'AMORCE.

11. *Comité de liaison des énergies renouvelables (CLER)*

Raphaël CLAUSTRE, délégué général du CLER.

12. *Energy Cities*

Gérard MAGNIN, délégué général d'Energy Cities.

ANNEXE VII

DÉBAT TERRITORIAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Janvier 2013

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

SOMMAIRE

LE CADRE GÉNÉRAL DU DÉBAT NATIONAL

Les principes du débat national

Le mandat participatif

Les dispositifs du débat national

UN CADRE MÉTHODOLOGIQUE POUR LE DÉBAT TERRITORIAL

I. – PILOTAGE ET L'ANIMATION DU DÉBAT

Le comité de liaison du débat décentralisé

Les conférences régionales du débat national sur la transition énergétique

Une personne référente

Le SG du débat, centre de ressources du débat territorial

II. – MISE EN ŒUVRE DU DÉBAT

Les objectifs du débat territorial

Calendrier et chronologie

Les acteurs du débat

Outils ressources proposé en appui aux conférences territoriales

Dossier du débat

Site Internet

III. – MODALITÉS POUVANT ÊTRE MISES EN ŒUVRE AU NIVEAU TERRITORIAL

Favoriser l'appropriation des enjeux de la transition énergétique

Faire émerger les questionnements citoyens et grands enjeux locaux

Faire remonter une diversité de points de vue et les mettre en débat

Élaboration d'une vision locale de la transition énergétique issue de la mise en débat territorial et tenant compte de la pluralité des expressions.

IV. – TEMPS FORTS

Des événements décentralisés d'utilité nationale

Un séminaire thématique du groupe d'expert décentralisé

Les journées de l'énergie

V. – CALENDRIER ET CHRONOLOGIE

Fiches mémo du secrétariat général du débat national

INTRODUCTION

LE CADRE GÉNÉRAL DU DÉBAT NATIONAL

La transition énergétique voulue par le Président de la République obéit à la nécessité de réinvestir dans notre système énergétique, de faire face à l'augmentation structurelle du coût des énergies et de prendre en compte sérieusement les enjeux écologiques de long terme, en particulier celui du changement climatique. La société française doit se saisir de cette transition pour en faire une opportunité de relance économique, de compétitivité et de renforcement de la justice sociale. Pour engager pleinement le pays dans la transition, le débat doit faire émerger un projet de société autour de nouveaux modes de vie sobres et efficaces en énergie. Cet enjeu sur le fond est indissociable d'une réussite du débat comme processus démocratique.

Pour rappel

Feuille de route pour la transition énergétique – septembre 2012

« Les régions auront un rôle d'organisation du débat dans les territoires et de mise en lien avec les actions de transition déjà en cours sur le terrain. » « Une phase de participation grand public sera engagée de janvier à avril 2013, au plus près possible des citoyens : séminaires, débats et auditions publics au niveau national et régional, forums citoyens... Pendant cette phase, les régions organiseront des conférences régionales de l'énergie, et assureront un cadre de cohérence à l'ensemble des initiatives territoriales au niveau infrarégional. »

Charte – décembre 2012

« Le comité de liaison du débat décentralisé rassemble les associations nationales d'élus locaux. Il suscite, facilite et coordonne l'organisation des débats sur les territoires. Il coordonne la mise en place des conférences régionales de la transition énergétique et s'assure que les synthèses organisées par les régions et les autres collectivités sont produites dans le format proposé pour en permettre l'agrégation au niveau national. »

Les principes du débat national

Proposer un cadre de débat ouvert, lisible et accessible associant fortement les acteurs, les territoires et les citoyens, pour favoriser l'appropriation des enjeux de la transition énergétique et donc l'implication du plus grand nombre.

Partager aussi largement que possible un état des lieux des enjeux environnementaux, industriels, économiques et sociaux de la mise en œuvre de la transition énergétique.

Identifier les contraintes à court et à long terme pour faire émerger des choix conformes à l'intérêt général.

Construire collectivement une vision d'avenir commune donnant un sens positif à la transition énergétique.

Instaurer un climat de confiance et de respect, afin de consolider l'engagement des acteurs, des citoyens et des décideurs dans la mise en œuvre conjointe de la transition énergétique.

Le processus devra en particulier produire les bases d'une stratégie de transition énergétique pour le pays :

- construire un accord solide sur une trajectoire cohérente de transition énergétique conforme aux engagements, et précisant les points de passage à la fin de la mandature, en 2020, 2025 et pour le long terme de 2050 ;
- produire des recommandations pour l'élaboration de la « loi de programmation de la transition énergétique », pour préciser les politiques et mesures nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de la transition énergétique.

Le mandat participatif

La conférence environnementale de septembre 2012 a permis d'arrêter quatre questions autour desquelles le débat devrait s'articuler. Ces questions, formulées dans la feuille de route pour la transition écologique, sont les suivantes :

1. Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques nécessaires doit constituer le point de départ.
2. Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quel type de scénarii possibles à horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?
3. Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?
4. Quels coûts, quels bénéfices et quel financement de la transition énergétique ?

Ces quatre questions ouvrent une discussion large sur beaucoup de domaines qui dépassent le problème de l'énergie, tels que l'aménagement du territoire et l'enjeu de la nouvelle phase de décentralisation, les questions de sécurité énergétique et de compétitivité de l'économie française ; la précarité sociale et la lutte contre l'exclusion, etc. Ces questions touchent aussi la politique industrielle, l'innovation et la recherche et les reconversions de l'économie française pour retrouver un chemin de croissance : reconversion du travail et reconversion des territoires.

Aussi, ces quatre questions seront traitées en prenant en compte les différents enjeux environnementaux, économiques et sociaux, notamment les objectifs prioritaires fixés par le Président de la République : l'indépendance, la sécurité, l'emploi et le pouvoir d'achat. Le débat devra permettre de croiser ces enjeux et de travailler sur leurs interactions positives ou négatives. La transition énergétique repose sur une vision de long terme qui place la question des services rendus par l'énergie au centre de la réflexion.

Les débats devront intégrer la dimension européenne et internationale des enjeux de la transition énergétique, et s'ouvrir à ce titre à la participation d'acteurs européens ou internationaux.

Les débats devront se structurer d'abord autour de l'analyse de la diversité des besoins de notre société en énergie en valorisant tous les potentiels de sobriété et d'efficacité, pour ensuite traiter les options possibles et souhaitables pour la couverture de ces besoins maîtrisés.

L'implication de toutes les parties prenantes au débat doit permettre de construire une vision commune et de comprendre et d'anticiper les effets distributifs des grands choix de cette transition.

Les principaux dispositifs du débat

Le débat national sur la transition énergétique s'appuie sur plusieurs dispositifs complémentaires et cohérents, afin d'organiser des espaces de concertation et de débat avec l'ensemble des acteurs et des citoyens, au niveau national comme au niveau territorial. Les principaux dispositifs visent la concertation des acteurs institués au niveau national et régional, la mise en place de débats publics au niveau territorial et la participation des citoyens.

Fiche n° 1 : Schéma des dispositifs du débat national.

Les groupes de travail du conseil national du débat (CNDTE)

Sur la durée du débat, plusieurs groupes de travail sont créés, émanations du conseil national du débat pour produire des recommandations thématiques. Ils regroupent une trentaine de participants et sont encadrés par un animateur et un rapporteur issus du groupe, accompagnés de deux corapporteurs de la direction générale énergie-climat ou du commissariat général du développement durable, de deux membres du secrétariat du débat et d'un binôme du groupe des experts. Pour chaque groupe, une séance hebdomadaire est prévue, sur environ huit semaines de travail.

Le conseil national du débat a fixé d'ores et déjà les thèmes de cinq groupes de travail, dont les trois suivants ont démarré :

G1 : « Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? »

G5 : « Quelle gouvernance ? Quel rôle notamment pour l'État et les collectivités ? »

G3 : « Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ? »

G4 : « Quels coûts et quel financement de la transition énergétique ? »

G2 : « Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? »

Enfin, le conseil national pourra décider d'ouvrir de nouveaux groupes sur d'autres thématiques tout au long de la phase participative.

Les trois composantes du débat citoyen

Le débat citoyen est constitué de trois éléments : le comité citoyen, les initiatives du débat décentralisé à l'échelle des régions et la journée citoyenne. Il faut ajouter à cela l'activité du site Internet du débat national.

Pour faciliter l'expression citoyenne et lui donner plus de cohérence, ces différents éléments seront articulés entre eux dans le temps. Cela permettra de favoriser une progression du débat, au moins sur les thèmes qui paraissent les plus importants aux citoyens. Les modalités de cet enchaînement sont en cours de définition.

L'ensemble des matériaux issus de ces différents canaux contribue à enrichir la délibération du Conseil national du débat sur la transition énergétique (CNDTE), et en particulier l'élaboration par cette instance de la synthèse finale sous la forme de recommandations pour l'élaboration de la loi de programmation sur la transition énergétique.

Le comité citoyen

Le débat citoyen repose également sur la mise en place du comité citoyen, composé de quinze citoyens représentant la diversité de la société française. Le rôle du comité citoyen est d'assurer l'accessibilité et la lisibilité du débat pour le grand public. Il sera formé, accompagné et suivi par un animateur extérieur au débat.

L'installation du comité citoyen est prévue le 16 février et il se réunira pour trois séances d'une journée durant la phase participative.

Fiche n° 2 : Comité citoyen.

CADRE MÉTHODOLOGIQUE POUR LE DÉBAT TERRITORIAL

Le débat territorial désigne l'ensemble des initiatives au niveau de toutes les régions, y compris dans les outre-mer et au niveau infrarégional. Ces débats visent à mobiliser l'ensemble des acteurs, acteurs institutionnels et associatifs comme le grand public, pour débattre de la transition énergétique à l'échelle de leur territoire.

La participation citoyenne la plus large est suscitée, au-delà des réunions publiques du débat territorial, grâce au site Internet du débat. Celui-ci disposera d'un espace pédagogique pour permettre à tout citoyen de s'approprier les contenus du débat et en comprendre le dispositif, et d'un espace de débat en ligne, qui devra être évolutif pour favoriser la bonne insertion des contributions d'internautes dans les différentes étapes du débat.

La région est l'échelon pertinent pour effectuer le suivi et la synthèse des débats décentralisés pour le débat national. Les objectifs de proximité avec les citoyens, organisés ou non, et la largeur de la participation recherchée, en particulier auprès des publics éloignés trouveront des traductions concrètes et efficaces à l'échelon territorial, s'appuyant sur un savoir faire des collectivités et des associations en matière de démocratie participative.

I. – PILOTAGE ET ANIMATION DU DÉBAT

L'approche territoriale du débat national s'appuie à l'articulation de deux échelles, d'une part, une gouvernance territoriale sous la forme d'une conférence régionale, permettant de disposer d'un échelon territorial pertinent pour le suivi et la synthèse des débats décentralisés ; d'autre part, un comité de liaison du débat décentralisé est le relais entre l'échelon territorial et les instances nationales du débat, en particulier le secrétariat général du débat.

Le comité de liaison du débat décentralisé

Le rôle du comité de liaison du débat décentralisé est d'assurer le suivi et de superviser la synthèse nationale des débats décentralisés, en dialogue avec les instances nationales du débat. Les principales associations d'élus locaux ont initié un groupe de coordination qui a été transformé en comité de liaison, élargit à des associations plus spécialisées sur les questions d'énergie.

Le comité de liaison du débat décentralisé a été installé le 16 janvier 2013.

Fiche n° 3 : Composition du comité de liaison du débat décentralisé.

Les conférences régionales du débat national sur la transition énergétique

Une conférence régionale du débat sur la transition énergétique doit être mise en place avec la participation des services de l'État (une circulaire sera adressée aux préfets de région par la ministre fin janvier). Il revient à chaque conférence régionale de définir son mode de fonctionnement et sa gouvernance, en veillant à l'équilibre entre les différents échelons territoriaux et aux dynamiques territoriales particulières en matière de préparation de la transition énergétique. Il est suggéré la mise en place d'un secrétariat, comme l'ont initié certaines régions, en particulier pour assurer au fur et à mesure la labellisation des initiatives régionales en faveur du débat (Cf. fiche 7).

L'installation des Conférences régionales se fera au plus tard début mars.

Une personne référente

En référence à la circulaire aux préfets, il sera demandé de désigner une personne référente du débat territorial dans les services de l'État en région. Son rôle sera de répertorier au fur et à mesure l'ensemble des initiatives réalisées et de les faire remonter au SG du débat. Un fonctionnement en binôme avec les conseils régionaux est une solution envisageable.

Le SG du débat, centre de ressources du débat territorial

Afin de soutenir les initiatives territoriales, le secrétariat général du débat national propose de se positionner comme centre de ressources des conférences régionales du débat national sur la transition énergétique et en soutien à la mise en œuvre opérationnelle du débat : capitalisation des bonnes pratiques, appui méthodologique à la conception de l'offre participative territoriale, apport de kits...

II. – MISE EN ŒUVRE DU DÉBAT

Le débat national s'appuie sur des dynamiques engagées différemment selon les territoires. Le temps du débat doit permettre une valorisation de l'existant, une mise en mouvement plus ample des acteurs, une information large des citoyens. La valeur ajoutée du débat national, outre une meilleure appropriation des enjeux de la transition énergétique auprès de tous, tient dans son approche participative et la collecte de contributions pluralistes pour l'élaboration du projet de loi. Le débat, s'il prend forme dans l'organisation d'événements, porte l'ambition de collecter des points de vue diversifiés sur la transition énergétique afin d'étayer la synthèse finale. L'enjeu est que les citoyens et acteurs organisés se sentent légitimes pour contribuer, confiants dans la prise en compte de leur point de vue.

Les objectifs du débat territorial

Animer un débat ouvert au plus grand nombre, à destination des acteurs organisés et des citoyens profanes, avec une attention particulière aux publics spécifique et dits éloignés.

Favoriser l'appropriation des enjeux de la transition énergétique.
Faire émerger les questionnements citoyens et grands enjeux locaux ou régionaux.
Faire remonter une diversité de points de vue et les mettre en débat.
Collecter ou inciter à produire des contributions pour le projet de loi.
Élaborer une vision territoriale de la transition énergétique issue de la mise en débat territorial, rédiger une synthèse territoriale tenant compte de la pluralité.

Calendrier et chronologie

La phase de participation et de concertation du débat national doit s'engager de février jusqu'à fin mai, le mois de juin étant réservé à l'élaboration de la synthèse territoriale. Le mois de juillet sera consacré au traitement des différentes contributions et à l'élaboration de la synthèse finale. Le conseil national délibère en septembre sur la version finale de la synthèse portant les recommandations pour l'élaboration de la loi de programmation pour la transition énergétique, suivi d'un avis du COPIL.

Calendrier : voir partie V.

Les acteurs du débat

Pour répondre à l'engagement d'atteindre un public nombreux et divers, le débat décentralisé pourra être engagé par des acteurs différents, en tant qu'organiseurs, participants ou contributeurs.

L'organisation du débat territorial reposera sur des événements initiés par les collectivités locales à tous les échelons : région, départements, intercommunalités et communes.

Tout « organisateur à caractère collectif », association, entreprise, syndicat, université..., pourra proposer des événements et faire la demande d'une labellisation déléguée auprès des conseils régionaux.

Enfin, il sera proposé des outils pour que les citoyens puissent lancer des discussions en famille, entre amis, avec le voisinage ou des collègues autour des enjeux de la transition énergétique.

Outils ressources proposés en appui aux conférences territoriales

Le secrétariat général du débat national proposera tout au long de la démarche un accompagnement du débat décentralisé à travers la production de divers documents, par exemple :

– kit communication DNTE : logo, charte graphique, éléments de langage ;

Fiche n° 4 : Kit de communication à disposition des territoires.

– charte de labellisation des initiatives ;

– kit citoyen : lanceur de discussion à destination des citoyens ;

– trame pour la synthèse territoriale ;

– indicateurs quantitatifs de la participation.

Dossier du débat

Pour favoriser la qualité des échanges et des conclusions qui ressortiront, le secrétariat général du débat national a pour mission de doter le débat et ses contributeurs d'éléments de connaissance suffisants. En prenant modèle sur la méthodologie de la commission nationale du débat public, le secrétariat général du débat national produit un dossier du débat.

Mise à disposition sur le site Internet du débat.

Fiche n° 5 : Dossier du débat.

Site Internet

Le site Internet du DNTE sera au service du débat territorial pour faire connaître l'agenda des initiatives régionales et les valoriser à travers un traitement éditorial, sous forme d'un webmagazine. Le site Internet permettra d'outiller les acteurs qui souhaitent prendre part au débat (dossier du débat et supports pédagogiques). Enfin, il aura pour fonction de collecter les contributions et de les donner à voir au niveau national.

Ouverture du site Internet du débat national : 31 janvier.

Fiche n° 6 : Site Internet.

III. – MODALITÉS POUVANT ÊTRE MISES EN ŒUVRE AU NIVEAU TERRITORIAL

Chaque conférence régionale aura pour mission de mettre en œuvre le débat décentralisé sous différentes modalités. Le secrétariat général du débat national proposera de mutualiser les bonnes pratiques et livrera un appui méthodologique.

Pour répondre aux grands objectifs du débat décentralisé, il est proposé la mise en œuvre de diverses modalités, au choix et en articulation avec les initiatives déjà engagées par les territoires :

Pour favoriser l'appropriation des enjeux de la transition énergétique

Organisation des conférences thématiques et décentralisées à destination des acteurs organisés (en référence aux initiatives lancées par certaines régions).

Proposition d'une conférence thématique largement ouverte au grand public (plusieurs centaines de participants, voire plus) qui assure un temps d'information sur les enjeux de la transition énergétique.

Pour faire émerger les questionnements citoyens et grands enjeux locaux

Organisation d'un événement type « audition citoyenne » (cf. CNDP), qui permet à une pluralité d'acteurs locaux de faire part de leurs arguments sur les enjeux spécifiques à chaque région.

Incitation des citoyens, acteurs organisés (CESER, conseil de développement, clubs entreprise, associations) à poster des contributions sur le site Internet du débat. Différents niveaux de contributions sont possibles (cahier d'acteur, témoignage, commentaire...). Un formulaire d'identification permettra de géolocaliser la provenance des contributions, facilitant leur traçabilité et leur prise en compte au moment de l'élaboration des synthèses territoriale.

Pour faire remonter une diversité de points de vue et les mettre en débat

Labellisation des manifestations régionales. Il s'agit ici d'inciter les acteurs organisés (associations, entreprises, syndicats, universités, écoles, conseil de développement, conseils de quartier...) à initier des réunions publiques, débats, rencontres, séminaires. Les organisateurs adresseront leur demande de labellisation auprès des conseils régionaux, qui en reçoivent délégation par le secrétariat général du débat national. La valorisation de l'initiative dans l'agenda du DNTE, notamment sur le site Internet, et son référencement dans le cadre du débat (dossier traçabilité du débat) seront assurés par le secrétariat général du débat national.

Fiche n° 7 : Charte de labellisation.

Mise à disposition des kits « débat », pour permettre une appropriation aisée des éléments de connaissance produits par le secrétariat général du débat national. Des outils spécifiques type « lanceurs de discussion » seront proposés en téléchargement, pour permettre à tout citoyen (enseignant, parent d'élèves responsable associatif, responsable de centre sociaux-culturels, étudiant...) d'organiser des rencontres-débat pour mieux s'approprier les enjeux du débat et, le cas échéant, de porter contribution sur le site Internet.

Fiche n° 8 : Kit citoyen : lanceurs de discussion.

Pour élaborer une vision régionale de la transition énergétique

La journée citoyenne : l'animation d'un panel d'au minimum cent citoyens profanes, dans toutes les régions volontaires, le même jour pour faire émerger une opinion publique éclairée et la faire s'exprimer sur les enjeux du débat, en mêlant dans la même journée information, et délibération en sous groupes (en lien avec le Danish Board of Technology, pour sa caution méthodologique de l'utilisation de la méthode « *World Wide Views* »). La journée s'appuie sur une collaboration étroite et volontariste avec les collectivités. Au protocole unique pour toute la France, pour rendre les résultats agrégeables et comparables, le secrétariat général du débat national prévoit d'ajouter une séquence sur les enjeux de la région, travaillée selon les besoins de chaque région partenaire.

Fiche n° 9 : Journée citoyenne.

Production d'une synthèse territoriale.

Fiche n° 10 : Trame et calibrage de la synthèse régionale.

Observation et traçabilité quantitative et qualitative du débat territorial.

Fiche n° 11 : Indicateurs quantitatifs-traçabilité du débat territorial.

IV. – TEMPS FORTS

Le débat décentralisé sera marqué par des temps forts, qui jalonnent la phase participative décentralisée.

Des événements décentralisés à portée nationale. Il est prévu une mobilisation importante de la ministre, ainsi que des membres du COPIL en régions, en particulier dans le cadre d'événements nationaux décentralisés.

Le groupe d'experts pourrait envisager l'organisation de plusieurs séminaires thématiques, dont l'un pourrait se tenir en région, avec une ouverture au public.

Le lancement des Journées de l'énergie, portes ouvertes des lieux de l'énergie, installation publiques et privées de production et de consommation, les expériences citoyennes et alternatives en la matière.

Fiche n° 12 : Les Journées de l'énergie.

FICHES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DÉBAT

- Fiche n° 1 : Schéma des dispositifs du débat national
- Fiche n° 2 : Comité citoyen
- Fiche n° 3 : Composition du comité de liaison du débat décentralisé
- Fiche n° 4 : Kit de communication à disposition des territoires
- Fiche n° 5 : Dossier du débat
- Fiche n° 6 : Site Internet du débat national
- Fiche n° 7 : Charte de labellisation
- Fiche n° 8 : Kit citoyen : lanceurs de discussion
- Fiche n° 9 : Journée citoyenne
- Fiche n° 10 : Trame et calibrage de la synthèse régionale
- Fiche n° 11 : Indicateurs quantitatifs - traçabilité du débat territorial
- Fiche n° 12 : Les Journées de l'énergie
- Fiche n° 13 : Contact secrétariat général du débat national

FICHE N° 1

Schéma des dispositifs du débat national

Les principaux dispositifs du débat



Lieux et instances de débat



FICHE N° 2

Comité citoyen

« Le comité citoyen est constitué de dix à quinze citoyens tirés au sort selon les méthodes éprouvées en la matière, représentant la diversité de la société française. Il sera animé par une personne neutre et professionnelle, ayant une mission de facilitateur des échanges. Il est l'observateur de la participation du public à toutes les étapes du débat. Il s'assure de la qualité pédagogique des documents d'information nécessaires au débat à toutes les échelles ; il est consulté sur leur format et leur contenu. Enfin, il aura un rôle d'appréciation des recommandations soumises à l'approbation du conseil national. » (Article 8 de la charte du débat).

Le volet participatif du débat national sur la transition énergétique revêt plusieurs modalités, dont la mise en place d'un comité citoyen comme instance de travail instituée.

Rôle du comité citoyen

Le rôle du comité citoyen au débat est de maintenir une vigilance sur l'accès des citoyens au débat et de donner des clés pour tenir compte sur la durée du débat de la vision du citoyen profane. Le fil rouge de son travail est d'aider à la construction sociale et sociétale des termes du débat sur la transition énergétique, pour permettre au plus grand nombre de s'approprier les enjeux.

Composition

Le comité citoyen est composé de quinze citoyens sur toute la durée du débat (un collège de cinq membres supplémentaires est prévu pour pallier à des défections). Le comité citoyen n'a pas pour valeur d'être représentatif mais sa composition tend à refléter la diversité de la société française pour optimiser sa capacité à faire émerger les questionnements auxquels les Français en général sont les plus sensibles. Le mode de recrutement par un cabinet spécialisé et les critères de recrutement retenus assure l'impartialité du comité citoyen, excluant certains profils qui auraient une très forte proximité avec certaines des parties au débat.

Calendrier

Il se réunit trois fois en session d'une journée complète chacune.

Son installation est prévue le samedi 16 février. Deux autres séances sont prévues, l'une au début du printemps et la troisième en préalable à l'élaboration de la synthèse finale.

Méthode

La production du comité citoyen participe d'une aide pour l'ensemble des acteurs du débat, y compris comme appui à la conception et mise en œuvre des différents outils pédagogiques et de concertation à destination des français. Le contenu des restitutions est produit et validé par le comité citoyen, avec le soutien des animateurs en position de « neutralité ». Tous les éléments produits par le débat citoyen convergent vers le Conseil national du débat sur la transition énergétique (le CNDTE) pour enrichir sa réflexion et la délibération finale sur la synthèse.

Il est proposé que le comité citoyen soit représenté, d'une façon ou d'une autre, lors des phases de restitution clé au Conseil national du débat sur la transition énergétique et que l'un des participants en assure pour le compte du groupe la présentation des travaux.

La préparation et le suivi du comité citoyen est assuré par le secrétariat général du débat national avec des temps de validation proposés au COPIL, en particulier la trame d'animation de chaque séance.

Les travaux du comité citoyen, en tant qu'expression citoyenne sont clôturés en amont de la phase de délibération finale, qui démarre mi juin.

FICHE N° 3

Composition du comité de liaison du débat décentralisé

Le secrétariat du débat anime le comité de liaison, fixe l'agenda des séances de travail, en propose l'ordre du jour et les comptes rendus.

André DORSO et Sandra RATAUD ont en charge, au sein du secrétariat général du débat, du suivi du comité de liaison du débat décentralisé. Ils y porteront donc, le cas échéant accompagnés d'autres acteurs nationaux du débat, l'ensemble des sujets nécessitant un traitement commun et cohérent entre les instances du débat national et les acteurs locaux dans le cadre du débat national : méthodologie pour assurer cohérence des débats, des restitutions et des synthèses ; proposition et gestion des initiatives communes ; articulation avec les débats citoyens territorialisés, etc.

Associations des régions de France (ARF)

Hélène GASSIN, vice-présidente du conseil régional d'Île-de-France, chargée de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie.

Benoît LECLAIR, vice-président du conseil régional de Rhône-Alpes, délégué à l'énergie et au climat.

Guilhem ISAAC-GEORGES, conseiller au développement durable et au logement de l'ARF.

Association des maires de France (AMF)

Michel BOURGAIN, maire de L'Île-Saint-Denis.

Jacques BUCKI, maire de Lambesc.

Claude DUVAL, maire de Mellé.

Denis MERVILLE, maire de Sainneville et vice-président de l'AMF.

Gwenola STEPHAN, chargée de mission environnement et développement durable.

Fédération des maires des villes moyennes (FMVF)

Christian PIERRET, maire de Saint-Dié-des-Vosges et président de la FMVM.

Jean-Sébastien SAUVOUREL, collaborateur de la FMVM.

Association des petites villes de France (APVF)

Kévin GOLDBERG, chargé de mission affaires européennes et internationales, TIC, développement durable à l'APVF.

Association des maires des grandes villes de France (AMGVF)

Dominique GROS, maire de Metz.

Jean-Patrick MASSON, adjoint au maire de Dijon, délégué à l'écologie urbaine (suppléant).

Anne LABORIE, chargée de mission développement urbain durable, environnement à l'AMGVF.

Association des départements de France (ADF)

Guy HOURCABIE, vice-président du conseil général de la Nièvre.

Jean DEY, vice-président du conseil général de Seine-et-Marne.

Benjamin ELOIRE, chargé de mission environnement et développement durable.

Association des communautés de France (ADCF)

Patrice YUNG, président délégué de la communauté d'agglomération de Seine-Eure.

Jo SPIEGEL, président délégué de Mulhouse-Alsace agglomération.

Damien DENIZOT, responsable du club des agglos, politiques urbaines, climat-énergie à l'ADCF.

Association des communautés urbaines de France (ACUF)

Louardi BOUGHEDADA, vice-président de la communauté urbaine de Dunkerque.

Antoine Maurice, vice-président de la communauté urbaine de Toulouse (suppléant).

Philippe ANGOTTI, délégué général adjoint de l'ACUF.

Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)

Xavier PINTAT, sénateur de la Gironde.

Pascal SOKOLOFF, directeur général de la FNCCR.

Daniel BELON, directeur général adjoint de la FNCCR.

AMORCE

Nicolas GARNIER, délégué général d'AMORCE.

Comité de liaison des énergies renouvelables (CLER)

Raphaël CLAUSTRE, délégué général du CLER.

Energy Cities

Gérard MAGNIN, délégué général d'Energy Cities.

FICHE N° 4

Kit de communication à disposition des territoires

Le kit de communication permet à chacun des acteurs de maintenir la spécificité, l'image propre de la manifestation, l'identité de chaque protagoniste, mais aussi, d'endosser les signes d'expression qui relient l'événement au débat national sur la transition énergétique et à sa démarche. Il présente ces « signes d'expression » et leurs règles d'utilisation afin de faciliter leur mise en place sur différents supports : affichettes, flyer, carton d'invitation...

Le kit est un outil pratique qui offre une communication cohérente et homogène tout en sachant respecter des identités riches et multiples de chacun.

La basse définition (BD) vous permettra de prévisualiser les outils de communication ; le format haute définition (HD) de les imprimer en haute qualité.

La bande blanche en bas de certains supports est destinée aux organisateurs, afin d'insérer leurs logos et ceux des éventuels partenaires.

Les signes d'expression

Avec le label, la couleur, le lien graphique, les typographies proposées..., les « signes d'expression » sont en quelque sorte le fil rouge de tous ceux qui ont le souci de promouvoir leur manifestation... et de les mettre en cohérence avec le débat national sur la transition énergétique.

Lorsque le support est articulé sur plusieurs pages, le label de l'opération reste en couverture.

Le label : logo avec et sans fond.

La couleur.

La typographie.

Mise en place des signes d'expression sur les différents supports de communication

Affichette A3.

Affichette A4.

Flyer A5.

Invitation.

Brochure.

Bannières web.

Kakemonos.

Mât voile.

FICHE N° 5

Dossier du débat

La production du dossier du débat

Le débat propose comme socle des discussions, un « dossier du débat », dont le cahier des charges est fixé en entrée par le Conseil national du débat et dont le contenu est approuvé par lui. La réalisation du dossier du débat s'appuie notamment sur la production du groupe d'experts.

Ce dossier est constitué en trois parties :

Une première partie « Informations » rassemble les clés de compréhension des enjeux et des attendus du débat :

- outils pour comprendre : concepts ;
- informations pour éclairer les enjeux : données ;
- engagements : objectifs de la transition énergétique ;
- attendus : objectifs du débat.

La seconde partie « Problématisations » explicite et met en discussion les questions mises au débat et formulées à partir des quatre questions posées par la conférence environnementale. L'explicitation des enjeux s'appuiera sur l'analyse de scénarios existants éventuellement complétés là où des manques sont constatés. Sous le contrôle du groupe d'experts pour que cette analyse soit aussi complète et transparente que possible. Cette seconde partie du dossier du débat comprend également des cahiers d'acteurs composés, notamment, d'un cahier par collège du conseil national du débat, sous un format commun.

Une troisième partie est constituée des « cahiers d'acteurs » (4 pages) proposés par les différentes organisations composant le conseil national. Ces documents sont structurés à l'identique pour que chaque partie prenante exprime leur position sur les quatre grandes questions du débat.

Tous les éléments composant le dossier du débat sont consultables comme base documentaire sur le site Internet, disponible à tous.

Débat territorial

Il est suggéré que la préparation des débats régionaux intègre la production dans chaque région d'un « dossier régional du débat ». Celui-ci pourrait reprendre le dossier du débat national complété d'éléments d'états des lieux régionaux ainsi qu'une mise en avant de la stratégie territoriale en la matière. Les schémas régionaux climat air énergie et le plan Climat Énergie territoire, voire d'autres documents comme les plans régionaux Santé environnement (PRSE 2) pourront utilement nourrir le dossier du débat. Néanmoins, il est important que les éléments du dossier territorial soient articulés aux quatre questions structurantes du débat national sur la transition énergétique et intègrent le périmètre et les horizons de temps annoncés.

FICHE N° 6

Site Internet du débat national

Objectifs du site

Informers le public sur les grands enjeux de la transition énergétique : phase d'information et de pédagogie.

Informers le public sur le processus du débat : objectifs, organisation, composition, grandes étapes, débat dans les territoires.

Assurer le suivi du débat : agenda des manifestations, actualités, compte rendu, points d'étape...

Inciter à la participation du public.

Proposer un espace contributif au débat.

Cible

Grand public : citoyens, usagers... prioritaire pour une participation citoyenne.

Initiés : leaders d'opinions, entreprises, écoles/universités, pouvoirs publics/partenaires.

Experts sur les questions énergétiques.

Parti pris éditorial

Le site Internet est envisagé comme un espace tout public qui visera principalement à promouvoir et faire de la pédagogie autour du débat, tout en offrant l'opportunité de s'exprimer et de se tenir au courant des avancées du débat. Le site s'attachera également à satisfaire les publics spécialisés tels les associations, entreprises, universitaires, etc. Un espace dédié sera consacré à la presse. Le site invite les internautes à suivre un cheminement progressif qui leur permettra tout d'abord d'appréhender le contexte global du débat avant de leur donner ensuite la matière (informations et clés de compréhension) pour contribuer.

Arborescence

1. Qu'est-ce que la transition énergétique ?

Une prise de parole de la ministre pour rappeler l'ambition du débat et fixer le cap.

Le dossier d'initialisation du débat.

Un espace ressources documentaires.

2. Le débat

Organisation, calendrier, instances...

Annuaire des membres des instances.

Les contributions du débat : cahiers d'acteurs, synthèses des contributions en ligne, compte rendu des débats régionaux, etc.

3. Actualités du débat

Cette rubrique rend compte de la vie du débat. On y retrouve des actualités ainsi qu'un « mur d'infos » enrichi en continu, notamment par les réseaux sociaux : tweets, posts Facebook, vidéos, photos. Cette partie est conçue comme un magazine, donnant lieu à une production éditoriale journalistique sur la durée : actualités de suivi du débat (actualités liées aux réunions des principales instances, relais des débats en région, relais des temps forts et points d'étapes...), mais aussi articles de fond, prenant du recul.

4. Participez !

Le site a pour but de donner les moyens aux internautes de participer, sous différentes formes : contributions en ligne, cahiers d'acteurs, participation à un débat local (accès à une carte de France des débats), inscription à des alertes mails de suivi du débat.

Les organisateurs de débat en région pourront proposer le référencement de leur manifestation en ligne. Le débat sera référencé, géolocalisé sur une carte de France et accessible *via* un programme des manifestations (recherche par date, par thème, par lieu). Le site proposera aux internautes de créer un profil. Ce compte leur permettra de participer aux débats en ligne et de recevoir de l'information (invitation, alerte...) selon certains critères : situation géographique et centres d'intérêt thématique.

www.transitionenergetique.gouv.fr

Ouverture du site Internet du débat (version 1) : le 31 janvier.

FICHE N° 7

Charte de labellisation

PRÉAMBULE

L'énergie est un enjeu majeur, que ce soit sur les plans économique, politique, social et environnemental. Aussi, le débat national sur la transition énergétique doit être un moment d'échange et d'implication démocratique et citoyen, ouvert et transparent.

Ce débat doit préciser les conditions de la transition énergétique, pour atteindre les objectifs retenus pour 2020, 2025, et, au-delà, pour mettre l'économie et plus globalement la société française sur une trajectoire cohérente avec les objectifs de 2050, de la façon la plus pertinente écologiquement, la plus efficace économiquement et la plus juste socialement.

Le débat national sur la transition énergétique est fondé sur le respect de la diversité et de la pluralité des opinions.

Les principes d'un débat national, territorial et citoyen ouvert

Proposer un cadre de débat ouvert, associant fortement les acteurs, les territoires et les citoyens, pour favoriser l'appropriation des enjeux de la transition énergétique et donc l'implication du plus grand nombre.

Partager aussi largement que possible un état des lieux des enjeux environnementaux, industriels, économiques et sociaux de la mise en œuvre de la transition énergétique.

Identifier les contraintes à court et à long terme pour faire émerger des choix conformes à l'intérêt général.

Construire collectivement une vision d'avenir commune donnant un sens positif à la transition énergétique.

Instaurer un climat de confiance et de respect, afin de consolider l'engagement des acteurs, des citoyens, des experts et des décideurs dans la mise en œuvre conjointe de la transition énergétique.

Le calendrier du débat

La phase de participation et de concertation du débat national se déroule à partir de février jusqu'à mai. Les mois de juin et de juillet sont réservés à l'analyse des contributions et à l'élaboration de la synthèse. Le processus de labellisation est actif toute la phase de concertation.

La labellisation : devenir partenaire du débat national

Pour répondre à l'engagement d'atteindre un public nombreux et divers, la dynamique du débat va s'appuyer sur des initiatives portées par des organisateurs multiples, en proximité avec des sujets, des publics et des territoires. Tout organisateur à caractère collectif peut faire une demande pour labéliser un événement auprès du secrétariat général du débat pour les initiatives nationales et auprès des conférences régionales (*via* son secrétariat ou aux conseils régionaux) qui ont reçu une délégation de labellisation pour les initiatives à l'échelle locale.

Prise en compte des contributions et traçabilité des initiatives

Seuls les événements, initiatives ayant reçu le label constitueront la traçabilité du débat. Seules les contributions issues des initiatives labélisées seront prises en compte, c'est-à-dire analysées et traitées dans le cadre de l'élaboration de la synthèse finale.

Obtenir le label « des droits et devoirs »

Les objectifs de ce débat sont :

- de sensibiliser tous les publics à la transition énergétique afin d'assurer une prise de conscience, d'inciter au changement des comportements ;
- de débattre sur les conditions de réussite de la transition énergétique ;
- de produire des recommandations pour l'élaboration de la loi de programmation.

Peuvent faire la demande de labellisation les associations, acteurs économiques, universités, tous organisateurs à caractère collectif qui portent et organisent des événements dans l'esprit des objectifs de la charte du débat national, en mobilisant le plus large public possible.

La démarche de labellisation ne porte pas sur les organisateurs, mais sur les événements organisés.

Les événements proposés à la labellisation du débat national ont pour vocation de diffuser de l'information sur la transition énergétique, permettre l'expression des préoccupations de tous et devront par conséquent traiter le plus largement possible des différents aspects de la transition énergétique.

Ils ont aussi vocation à constituer une contribution sous des formes adaptées : compte rendu de réunions, propositions, synthèses à poster sur le site Internet du débat.

Article 1^{er}

Les principes de la charte de labellisation

L'objectif de la labellisation est de garantir une pluralité d'approches sur la transition énergétique, de soutenir et de valoriser les organisateurs dans leur initiative pédagogique et démocratique, de recueillir une pluralité de points de vue et d'expressions sur le sujet issus de ces événements.

La labellisation permet aux porteurs de débats locaux d'être référencés sur le site Internet du débat national sur la transition énergétique, d'être inscrit sur le calendrier des événements répertoriés et de bénéficier du kit de communication des débats. Elle assure également la traçabilité des contributions issues des événements labellisés et une modalité d'analyse selon la nature de celles-ci.

Article 2

Labelliser un événement

L'événement devra répondre à l'objectif de sensibilisation et d'information du plus grand nombre. Le contenu de l'événement devra traiter, *a minima*, une question de la feuille de route pour la transition énergétique.

Questions posées lors de la conférence environnementale :

Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques nécessaires doit constituer le point de départ.

Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quel type de scénarii possibles à l'horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?

Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

Quels coûts, quels bénéfices et quel financement de la transition énergétique ?

Article 3

Modalités d'attribution du label « Débat national sur la transition énergétique »

Le porteur de l'événement remplit, sur la page dédiée au débat national sur la transition énergétique du site Internet du débat national, la fiche de demande de labellisation en fournissant les informations requises : description de l'événement envisagé et engagement à respecter la charte de labellisation.

La demande est examinée par le secrétariat général du débat national ou la conférence régionale qui examine et valide la labellisation sous quinze jours.

Dès la labellisation accordée, le porteur de débat reçoit un mail lui indiquant un lien pour télécharger le kit de communication.

À l'issue de l'événement labellisé, un mail systématique est envoyé avec une fiche signalétique à remplir comprenant des indicateurs quantitatifs de bilan (nombre de participants) et un espace de compte rendu avec possibilité de télécharger des fichiers images et vidéo, ainsi qu'un espace pour déposer une contribution issue de cette initiative.

Article 4

Kit de communication des débats

Il est remis gracieusement et comprend les « signes d'expression » et leurs règles d'utilisation afin de faciliter leur mise en place sur différents supports (affichettes, flyer, carton d'invitation...).

Article 5

Modalités de remise des contributions

Pour être valide, la contribution se fera uniquement à travers le formulaire indiqué dans le mail de validation de l'agrément. Elle devra être remise au plus tard à la date indiquée dans ce mail pour pouvoir être prise en compte. Une fois la contribution transmise, le porteur reçoit une confirmation de réception de sa contribution.

FICHE N° 8

Kit citoyen : lanceurs de discussion

Parallèlement aux espaces de débat institués aux échelles nationales et territoriales, le débat national sur la transition énergétique vise à favoriser une appropriation des enjeux par le plus grand nombre. Le volet citoyen prévoit des modalités diverses de participation et de sensibilisation auxquelles chacun doit pouvoir avoir accès.

Dans cette perspective, un kit citoyen sera proposé pour susciter et accompagner une mobilisation « populaire » et ainsi faire remonter des contributions plurielles sous des formes sensibles, créatives ou brutes. Le kit sera élaboré pour que chacun se sente à l'aise et compétent pour se positionner et participer, soutenir des échanges dans des collectifs organisés ou spontanés, aider à sortir des sentiers battus et faire émerger la vision des citoyens.

Pour qui ?

Le secrétariat général du débat national mettra à disposition des outils à destination des citoyens relais et contributeurs auprès de collectifs de proximité et familiers : amis, famille, voisins, élèves et étudiants, collègues de bureau, bénévoles, membres de conseils de quartier... Les citoyens porteurs d'initiatives seront invités à faire connaître leur démarche *via* le site Internet du débat national.

Les outils

Le kit citoyen se présentera sous forme de fiches à télécharger sur le site Internet :

- « lanceurs de discussion » dont le but est de faciliter la mise en discussion des enjeux de la transition énergétique ;
- « guides ludiques » pour venir soutenir l'organisation de minidébats et accompagner la formalisation de contributions.

Les contributions attendues

Les contributions produites avec le kit citoyen pourront prendre des formes hors normes, pour autant qu'elles résultent d'un processus collectif, qu'elles soient « matérialisables » sur un support même virtuel et que l'on puisse identifier les auteurs et leur lieu d'habitation (géolocalisation par région).

Les contributions mises en ligne participent de la collecte de points de vue souhaitée à travers le débat et, à ce titre, seront lues et analysées dans le cadre de l'élaboration des synthèses territoriales et finales.

Kit citoyen en ligne : début mars.

FICHE N° 9

Journée citoyenne

La journée citoyenne est une démarche de participation, inédite en France à cette échelle et pour la préparation d'un projet de loi. Elle a pour objectif d'associer des panels de cent citoyens minimum par territoire selon un protocole unique piloté par le secrétariat général du débat. Cette démarche s'inspire de la méthode World Wide Views mise au point par le Danish Board of Technology (équivalent danois de l'OPESET). Le Danish Board of Technology assurera une supervision du processus.

Calendrier

La mise en œuvre de la journée citoyenne s'appuie sur une maîtrise d'œuvre partagée entre chaque conseil régional qui en accepte le principe et le secrétariat général du débat national. Cette journée est prévue le 25 mai, le même jour dans les vingt-six régions.

Méthode

Le protocole d'animation de la journée prévoit un socle commun à travers la mise en débat de questionnements identiques à tous les événements organisés le même jour dans les régions. La procédure prévoit que des documents informatifs soient envoyés quinze jours avant aux participants pour qu'ils aient le temps de s'informer sur le sujet en amont. L'information diffusée est pédagogique, similaire dans chaque région et non partisane. Le secrétariat général du débat national en sera le producteur avec l'appui du groupe d'experts qui en validera son exactitude et sa probité.

La journée s'organise principalement autour de plusieurs séquences d'une heure introduites par une vidéo, suivie d'échanges entre les citoyens installés en tables de huit à dix aidés par un animateur-facilitateur (formé par le secrétariat général du débat national lors d'une session d'action-formation) et conclues par un temps de positionnement (hiérarchisation, priorisation d'items) sur la base de questionnements élaborés par le secrétariat général du débat national. Une synthèse des réponses aux questionnaires est produite immédiatement après chaque séquence et transmise au secrétariat général du débat national. Il est proposé d'ajouter à ce socle une séquence supplémentaire portant sur les enjeux propres à la transition énergétique de chaque région.

Mise en œuvre

La mise en œuvre de la journée citoyenne s'appuie sur une maîtrise d'œuvre partagée avec chaque conseil régional qui en accepte le principe et le secrétariat général du débat national.

Les conseils régionaux volontaires assurent une partie de la maîtrise d'œuvre de la journée, en particulier :

- la désignation d'un(e) coordinateur(trice) régional(e) ;
- l'invitation des citoyens avec diffusion du dossier d'information préliminaire et la prise en charge, le cas échéant, des frais de transport des participants éloignés du lieu de rendez-vous au-delà de x km) ;
- l'organisation d'une conférence de presse en amont de la journée, ainsi que l'accueil des médias pendant la journée ;
- l'organisation logistique : salle, repas du midi, sonorisation, tables, chaises, vidéoprojection, etc. ;
- l'animation du protocole avec la désignation de dix à quinze personnes « facilitateurs » formées par le secrétariat général du débat national du débat en amont lors d'une formation-action (cinq journées décentralisées à Paris, Nantes, Bordeaux, Lyon et Marseille) ;
- la remontée des résultats de la consultation en flux durant la journée par un dispositif Internet fourni par le secrétariat général du débat national ;
- la mémoire de la journée citoyenne sous format photographique et vidéo.

Chaque conseil régional désignera un coordonnateur opérationnel en charge de la mise en œuvre de la journée citoyenne ; interlocuteur du secrétariat général, il sera invité à deux séminaires de préparation en amont (date à confirmer : 5 et 26 mars). Des modalités spécifiques seront prévues pour l'ensemble des outre-mer.

Le secrétariat général du débat national assure :

- la définition d'un cahier des charges unique de recrutement du panel citoyen ;
- la définition du protocole de la journée : production d'un manuel méthodologique complet ;
- la production des supports d'information : dossiers écrits préliminaires et vidéos introductives aux séquences ;
- la formulation des questionnements ;
- la formation des coordinateurs(trices) régionaux(ales) par une journée de formation action à Paris en mars ;

- la formation des facilitateurs lors de journées régionalisées en avril ;
- la consolidation des résultats par région et agrégés au niveau national.

Un contrat d'engagements réciproques consignera les attendus des parties dans la coproduction de la journée citoyenne entre le secrétariat général du débat national et les régions.

Les résultats de la journée citoyenne font partie des éléments mis à contribution de la synthèse territoriale proposée par les conférences régionales.

Date de la journée citoyenne partout en France : samedi 25 mai 2013.

FICHE N° 10

Trame et calibrage de la synthèse régionale

Chaque région produit à l'issue du débat régional une synthèse versée au débat national. Cette synthèse est transmise par le secrétariat général du débat national au Conseil national du débat sur la transition énergétique. Elle est également transmise au comité de liaison du débat décentralisé, chargé de superviser un bilan et une synthèse des débats territorialisés.

Les synthèses sont validées par chaque conférence régionale et rend compte du débat régional et de l'ensemble des débats organisés par les collectivités et l'ensemble des acteurs dans les territoires de la région.

Calibrage

La synthèse est rassemblée sous la forme d'un document de dix pages au plus. La conférence régionale peut également produire un bilan plus complet du débat régional, qui peut être annexé à la synthèse versée au débat national. Les synthèses ou bilans produits par les acteurs de la région sur les débats peuvent également être annexés à cette synthèse.

Trame indicative

La synthèse régionale s'organise en deux parties consacrées respectivement au processus du débat sur la transition énergétique mis en place dans la région et au contenu de ce débat. À titre indicatif, cette synthèse pourra comprendre dans chacune des deux parties les éléments suivants.

Partie 1 : synthèse sur le processus du débat dans la région

La synthèse s'attache à décrire sur le plan quantitatif et qualitatif les principaux éléments du processus de débat mis en œuvre dans la région et dans ses territoires. Elle vise notamment :

- un descriptif des modalités mises en œuvre par la région pour le débat territorial ;
- un descriptif des modalités mises en œuvre par les collectivités et les acteurs pour des débats territoriaux au sein de la région ;
- un bilan quantitatif du débat régional et des débats territoriaux (nombre de réunions publiques, d'événements labellisés, nombre de participants, etc.) ;
- le cas échéant, une analyse des points forts ou des points faibles identifiés dans les dispositifs mis en place par rapport aux objectifs.

Partie 2 : synthèse sur les contenus du débat dans la région

La synthèse s'attache à résumer les principaux éléments du débat conduit dans la région et à fournir les conclusions, voire les recommandations qui en découlent. Ces éléments peuvent notamment se rapporter à :

- la contribution du débat régional au débat national sur les quatre grandes questions du débat : sobriété et efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables, mix énergétique et scénarii, coûts et financement ;
- la contribution du débat régional au débat national sur des thématiques complémentaires ayant fait l'objet de développements spécifiques ;
- la déclinaison régionale des enjeux de la transition énergétique (compétitivité, emplois, précarité...), tenant compte des spécificités régionales dans la cohérence avec le projet national ;
- l'articulation du débat régional avec les exercices de planification énergétique et climatique réalisés, en cours et à venir au niveau de la région et de ses territoires ;
- la contribution du débat régional à la mobilisation des acteurs territoriaux et à l'identification des potentiels d'action pour la transition énergétique dans les territoires ;
- la discussion des enjeux liés à la gouvernance territoriale.

Dans l'esprit du débat, la synthèse vise à acter le consensus le plus large, tout en faisant apparaître les points de divergence.

FICHE N° 11

Indicateurs quantitatifs – traçabilité du débat territorial

Il est absolument nécessaire de quantifier et de géo localiser les débats territoriaux. Dès le début des opérations, il est nécessaire de prévoir un outil de collecte d'informations sur les initiatives prises d'un point de vue quantitatif.

Identifier l'ensemble des manifestations labellisées « débat national sur la transition énergétique » et de les géolocaliser.

La date et le lieu de la manifestation.

Comptabiliser les participants de ces manifestations.

Classer par thématique les initiatives.

Qualifier le public : spécialistes, grand public, lycéens, élus...

S'il existe joindre l'article de presse annonçant ou faisant le compte rendu de la réunion...

L'utilisation de l'outil Internet et l'articulation avec l'attribution du label sont indispensables pour qu'un bilan exhaustif puisse se faire en juin au niveau national.

Des outils seront rapidement élaborés et diffusés aux régions par le secrétariat général du débat national en articulant label et outil de comptabilisation des manifestations décentralisées.

La synthèse territoriale comprendra un bilan quantitatif de la phase participative, des éléments de traçabilité des initiatives qui se seront déroulées à l'échelle régionale. Un tableau de bord sera proposé.

FICHE N° 12

Les Journées de l'énergie

La loi de programmation sur la transition énergétique vise à établir une stratégie de long terme jusqu'en 2050 dont les jeunes générations deviendront naturellement les porteurs. Il est donc primordial qu'un véritable effort pédagogique et d'implication soit mené en leur direction.

Comme chaque année, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie vous donne rendez-vous pour la semaine du développement durable, du 1^{er} au 7 avril.

En 2013, la semaine du développement durable aura pour thématique la transition énergétique.

Mme Delphine Batho, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a annoncé la mise en place des « Journées de l'énergie », sur le modèle des journées du patrimoine, pour permettre aux Français de se rendre compte concrètement de ce que veut dire produire, transporter, distribuer... de l'énergie.

Les entreprises de l'énergie et les collectivités ouvriront les portes de leurs installations au grand public le vendredi 29, le samedi 30 et le dimanche 31 mars 2013, en ouverture de la semaine du développement durable.

Le vendredi et le week-end permettront aussi bien aux groupes scolaires de réaliser des sorties pédagogiques sur site et également d'offrir aux Français l'opportunité de découvrir des lieux, des initiatives et les acteurs de l'énergie de leur région.

En partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, des outils ludiques et pédagogiques de sensibilisation du jeune public seront mis à disposition des enseignants pour les accompagner.

Ces outils donneront des clés de compréhension sur l'énergie, sensibiliseront aux enjeux de la transition énergétique et susciteront la discussion dans les salles de classe.

Deux jours dédiés à la transition énergétique donneront aux Français la possibilité de visiter des bâtiments, installations qui leur sont fermés habituellement.

Visiter des lieux d'exception, participer à des animations pour les petits comme pour les grands sont autant d'occasions pour permettre aux Français de mieux comprendre les questions d'énergie et d'entrer de plain-pied dans le débat national sur la transition énergétique.

Il conviendra d'organiser la plus grande ouverture des sites et leur plus grande accessibilité aux citoyens, en assurant, naturellement, le respect de la réglementation pour celles des installations qui sont classées comme points d'importance vitale.

Dates des journées de l'énergie : 29, 30 et 31 mars.

FICHE N° 13

Contact secrétariat général du débat national

Secrétariat général du débat national pour le débat décentralisé
Thierry WAHL, secrétaire général, Secretariat.SGDebatNationalTE@developpement-durable.gouv.fr
+ 33 1-40-81-77-94.
André DORSO, andre.dorso@developpement-durable.gouv.fr + 33 1-40-81-32-25.
Ahmed EI KHADIRI, ahmed.elkhadiri@developpement-durable.gouv.fr + 33 1-40-81-12-46.
Judith FERRANDO, Judith.Ferrando@developpement-durable.gouv.fr.
Yves MATHIEU, yves.mathieu@developpement-durable.gouv.fr.
Sandra RATAUD, sandra.rataud@developpement-durable.gouv.fr + 33 1-40-81-10-95.